Ex. M. DELBOSC

#2264

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère du Développement Rural

DIRECTION DE LA PRODUCTION

et du CONTROLE des SEMENCES

CIRAD / IRHO

ASSISTANCE TECHNIQUE

DE LA D.P.C.S.

Sénégal

RAPPORT DE CAMPAGNE

Avril 1989 Mars 1990

Mars 1990

SENEGAL
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
I.R.H.O.
INSTITUT DE RECHERCHES POUR LES HUILES ET OLEAGINEUX
(DEPARTEMENT OLEAGINEUX DU CIRAD)

ASSISTANCE TECHNIQUE A LA DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DU CONTROLE DES SEMENCES

D.P.C.S.

RAPPORT DE CAMPAGNE
(JUILLET 1989 - MARS 1990)

CONDITIONS DE DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE

1. PRESENCE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, M. GEORGES DELBOSC

Conseiller Technique pour la programmation, le contrôle et le suivi de la production semencière.

Fin de période contractuelle précédente : 31 Mars 1989.

Séjour en France :

Congé : du 12 Août au 8 Octobre 1989

Période contractuelle 1988-1989

- à Dakar du 1 Avril au 11 Août 1989 : 4 mois 11 jours
- à Dakar du 9 Octobre 1989 au 31 Mars 1990 : 5 mois 22 jours

Temps de présence au Sénégal : 10 mois 3 jours.

2. CONDITIONS ET ACTIONS DE LA CAMPAGNE

2.1 Financement de l'A.T.

La campagne 1989-90 constitue l'année 2 de la Convention de financement de la Caisse Centrale pour le Plan Triennal Semencier (P.T.S.) n° 5826900094/OM.

.../...

La période contractuelle se situe entre le 1/4/89 et 31/3/90 et a fait l'objet d'un contrat entre le Gouvernement du Sénégal et l'IRHO, enregistré sous le n° C/04/FM signé le 23 Juin 1989 et notifié le 28 Septembre 1989.

2.2 Actions de la campagne

L'Assistant Technique IRHO a participé aux différentes actions de la DPCS depuis la fin de la période contractuelle précédente le 31 Mars 1989 dans les secteurs d'activité suivants :

- élaboration et suivi des programmes semenciers
- appui à la production par les contractuels producteurs de semences
- promotion des semences
- contrôle et certification des stocks semenciers
- technologie pour le conditionnement et la conservation des semences
- participation à la préparation des marchés pour les équipements prévus dans le PTS pour la DPCS, la SONACOS et les SRDR

2.3 Compte rendus d'activités pour la période

Les activités ont fait l'objet des compte-rendus suivants :

ACTIVITES DE MARS 1989

1. TOURNEES EN BROUSSE

7/3 : Dakar-Ziguinchor - Secco de Oulampane (N2, 69-101)

8/3 : Ziguinchor Seccos de Sindian et de Ouonck (N2, 69-101)
Séances de travail avec le CR de Ziguinchor
Seccos de Samine et de Tanaff (N2, 69-101)

Ziguinchor-Kolda

9/3 : Kolda - Séance de travail avec le CR de Kolda
Seccos de Diana Malary et Mampatim)

Kolda-Tambacounda (SODAGRI-Anambé séance de travail)
Secco de Wassadou (N1, 69-101)

10/3 Tambacounda - Séance se travail avec le CR de Tamba
Seccos 73-33 de Koumpentoum N1, Koutiaba et Koussans (N2)

.../...

Tambacounda-Dakar

21/3 : Thiès et Diourbel (matinée et après-midi)
CRD spcéciaux sur la mise en place des semences pour la campagne 1989-90 (épargne, remboursements, possibilités de crédit)

23/3 : Tournée à Boulel (Dept de Kaffrine)
Réunion avec le groupement de producteurs semenciers de la station pour les possibilités de culture irriguée en saison des pluies et et en saison sèche.

2. Réunions de coordination à la D.P.C.S.

6/3 } Séances de travail avec Directeur et chefs de Division
20/3 } de la DPCS et cellule du P.T.S.

3. Réunions sur des points particuliers

15/3 : Réunion avec la SODEVA, la SODAGRI et la SONACOS sur les magasins de semences villageois à la SODEVA

17/3 : Réunion sur l'étude des semences décortiquées faite par le Bureau CGECAF avec la SONACOS et la DPCS.

4. Mise au point ou suivi de dossiers techniques

a/ Final ation du dossier pour l'irrigation de la station de Boulel.

Le 15/3 séance de travail avec les chefs de Division et la Cellule pour examiner des remaniements à effectuer en vue de la rédaction du document définitif pour expédition à la Caisse Centrale pour étude.

b/ Préparation d'un document pour évaluation des besoins nationaux en semences d'arachide.

des programmes de multiplication pour la production de semences pour la satisfaction de ces besoins

.../...

Capital semencier national	=	104.900	tonnes
semences de Xion	=	25.000	"
Complément en semences personnelles	=	79.900	"
Programme CADRE de Xion	=	3.324	"
Semences bases, m1 et N1	=	376	"
semences N2	=	2.948	"
Prévision de PRODUCTION	=	25.900	"

c/ Examen des propositions AFCO et GAMM-Ingénierie pour l'équipement des stations de conditionnement des semences vivrières (DPCS, SAED, SODAGRI, SOMIVAC).

ACTIVITES D'AVRIL 1989

1. Tournées en brousse

11/4 Diourbel : Séance de travail sur la préparation des programmes de multiplication arachide.

Thiès : Séance de travail sur la préparation des programmes de multiplication arachide.

14/4 Fatick : Séance de travail sur les programmes arachide .
Kaolack : Séance de travail sur les programmes arachide.

17/4 Louga : Réunion avec la SONAGRAINES pour l'opération de décorticage du stock de calamité arachides à stocker dans le magasin n° 1 avec l'objectif de 900 T décortiquées.

2. Réunions de coordination à la DPCS

10/4 Séance de travail avec Directeur, chefs de Division, Cellule du P.T.S et les C.T.

18/4 Réunion préparatoire pour la Réunion Nationale des Semences Arachide le 19/4
(participation des COntrôleurs Régionaux DPCS, des chefs de Division et des C.T. pour étude des résultats de la campagne et de la collecte 88/89 et mise au point des programmes de multiplication 89/90.

.../...

3. Réunions sur des points particuliers

6/4 Séance de travail de M. DELBOSC avec M. VAVASSEUR à la Caisse Centrale sur les problèmes de l'A.T et du P.T.S :

- Situation des contrats d'assistance technique (87-88 et 89-90)
- Examen des montants des crédits disponibles pour ces contrats et des périodes contractuelles pour MM. THOMAS et DELBOSC
- Examen des programmes semenciers en fonction des possibilités de placement des semences dans les conditions de la NPA (vente au comptant ou épargne et crédit par la CNCA) - adaptation des programmes des semences de pré-bases et bases dans les stations de la DPCS.

19/4 Réunion Nationale des Semences Arachide de 9 H 30 à 16 H 30 DPCS, DA, ISRA, SONAGRAINES, P. MAIS, PLN et CCCE selon l'ordre du jour suivant :

1°) Situation des stocks, qualité des semences, décorticage
2°) Enquête semences personnelles par D.A et DPCS
3°) Vente des semences et crédits CNCAS
4°) Programmes 89-90 multiplication et vulgarisation
5°) Carte variétale
6°) Magasins réfrigérés
7°) Questions diverses.

20/4 Réunion sur la situation des investissements DPCS/PTS

- stations de conditionnement céréales et niébé pour la DPCS et SRDR (SAED, SODAGRI, SOMIVAC)
- magasin réfrigéré et décortiqueuse Louga à réhabiliter
- investissements déjà engagés (véhicules, bureaux régionaux, matériel audio-visuel et de laboratoire ou de mesure).

26/4 Réunion Nationale des Semences Espèces Vivrières de 9 H 30 à 15 H 30 avec DPCS, DAC, DPV, CNCA, P. MAIS, SODEFITEX, SODEVA, SAED, SODAGRI, CCCE avec l'ordre du jour suivant :

- Situation des stocks

.../...

2°) Mesures d'accompagnement du placement et prix des semences
3°) Semences de base
4°) Programme 89-90
5°) Financement des programmes de multiplication
6°) Mesures contre les acridiens
7°) Programme 90-91
8°) Questions diverses.

4. Mise au point ou suivi de dossiers techniques

- Etude du dossier de réhabilitation des équipements frigorifiques et de la décortiqueuse pour les magasins réfrigérés de Louga - 2 propositions par I.G.F. (Internation Général Froid) et S. V.P. Equipement - les matériels proposés sont sensiblement identiques, il a été demandé aux fournisseurs de présenter un bilan frigorifique et énergétique pour faciliter la comparaison des deux soumissionnaires

- Préparation des documents pour la tenue de la Réunion Nationale des Semences arachide

NB : J'ai envoyé le texte du compte rendu. Par manque de copies, je joint au présent rapport les tableaux qui ont été joints.

- Participation le 28 Avril à une Journée MDR sur les Semences et les Intrants à l'Usine SISMAR de Pout. Cette réunion était présidée par le Ministre A.K. CISSOKHO en personne, elle a été suivie par des cultivateurs représentants des différents régions et par les cadres des structures du MDR et des SRDR. Elle était argumentée d'exposition de semences, de matériel agricole et de projections. Pour terminer, un débat a été ouvert sur les sujets qui avaient été présentés par la DPCS, la SISMAR, la CNCA et le Projet APS (USAID).

.../...

GB/ad

DPCS/AT/IRHO

RAPPORT D'ACTIVITES MAI 1989

1°/- REUNIONS

11. Réunion de coordination à la DPCS

16/5- possibilité de l'accord d'un crédit DPCS/PTS pour la mise en place des semences d'arachide.

20/5- Préparation d'un plan d'action avec la SONACOS pour démarrage de la campagne arachide.

12. Réunions particulières

9/5- Réunion à la Caisse Centrale avec M. Vassasseur, M. DELBOSC et M. BASSENE pour examen de la Note sur l'installation d'un dispositif et de cultures en irrigation à la Station de Boulel.

18/5- Réunion à Louga SONAGRAINES ET DPCS

Suivi du programme de décorticage pour le stock de calamité arachide. Présentation des résultats des tests effectués sur des lots de 2T/variété pour 73-30 (4/5) 73.33 (12/5) 55.437 (13/5) 69101 (15/5).

22/5 - Réunion CNCA - SONAGRAINES -DPCS - DACCOP

Discussion sur les conditions d'attribution d'un crédit suffisant aux contractuels semenciers pour l'absorption complète des stocks de semences du programme de multiplication.

30/5 - Rèunion Essais multiplication Locaux à Pout

ISRA - SODEVA et DPCS

Examen des programmes d'essais multilocaux prèvus par les équipes de sélectionneurs de l'ISRA pour arachide, niébé, mil, sorgho.

Examen des programmes de parcelles de démonstration de la SODEVA.

2°/ TOURNEES

12.5 - Visite à l'usine SEIB de Diourbel avec M. NDOYE (Bureau contrôle certification Arachide) pour visite des stocks d'huilerie en vue d'une éventuelle utilisation comme semences d'arachide.

18/5 - Déplacement à Louga pour chantier de décorticage SONAGRAINES (mag. Réfrigéré) et SEIL (usine de décorticage).

../

23/5 - Visite des seccos de la région de Thiès pour suivi de la mise en place des semences d'arachide seccos de Nguekokh, Sandiara, Téne Toubab, Malicounda, Tassète, Thiès, Pire, Tivaouane.

26/5 - Visite des seccos de la Région de Diourbel pour suivi de la mise en place des semences d'arachide seccos de Tip, Kaël, Ndoulo, Tènefoul.

.../...

RAPPORT D'ACTIVITES JUIN 1989

=-=-=-=-=-=-=

1°/ REUNIONS

11. Réunion de coordination à la DPCS

12/6- Situation de mise en place des semences

17/6- Situation des crédits accordés pour la mise en place du programme de mutiplication et évaluation des besoins complémentaires.

Mesures à proposer pour distribution du programme.

12. Réunions particulières

22/6- Réunion à Louga SONAGRAINE ET DPCS

Bilan de l'opération de décorticage du stock de calamité de semences d'arachide.

268T coques ont donné 85 à 88 t graines de semences (triage du dernier lot 69-101 en cours) pour les 4 variétés 55-437, 73-30,73-33 et 69101.

Etude avec le représentant SEGOA (M. NIANG) du programme d'essai de stockage d'arachide sous gaz inerte CO2 et N (azote).

26/6- Réunion DPCS-SONAGRAINES-SEPFA

Analyse des répartitions de mise en place de crédit complèmentaire accordé par la DPCS/PTS et la SEPFA pour l'exécution du programme de multiplication qui n'a pas pu être mis en place dans le cadre normal des cessions de semences (Epargne, vente au comptant, crédit par la CNCA).

Définition d'une zone d'intervention de la DPCS et d'une zone d'intervention de l'ARB dans son aire de production.

2°/ TOURNEES

1/6- Kaolack : situation du programme de multiplication arachide

visite des stationsde Darou (DPCS) et Nioro (ISRA) pour la mise en place des semences de base.

Présence de criquets sédentaires arboricoles dans le sud de l'arrondissement de Ndoffane.

6/6 et 9/6 - Tournéé de visite des seccos dans la région de Kaolack.

6/6 - Département de Kaolack et Nioro

.../

8/6 - Département de Koungheul

9/6 - " de Kaffrine et station de Boulel.

Réunion à Kaolack avec SONAGRAINES et D.A.C et déroulement de l'octroi du crédit CNCA aux sections villageoises.

13-15 et 16/6 - Tournée de visite des seccos dans la région de Factick.

13/6 Département de Gossas

(1e pluie de Nguekokh à Kaolack)

14/6 - Département de Foundiougne et Porjet Maïs à Keur Samba GUEYE.

15/6 - Département de Fatick

Réunion à Fatick - avec SONAGRAINES ET D.A.C. crédit CNCA.

22/6 - Réunion à Louga (dèjà vu au 6 réunion)

.../...

COMPTE RENDU DES ACTIVITES DES 3E ET 4E TRIMESTRES 1989

1. TOURNEES

JUILLET

- le 5 : Tournée après démarrage des pluies et réalisation des semis, zone Centre : Fatick - Foundiougne - Kaolack - Kaffrine - Gossas.

- le 11 et le 12 : Tournée démarrage de la campagne, zone Sud : Ziguinchor - Kolda le 11 - Kolda-Tambacounda le 12.

- le 25 : Tournée de démarrage de la campagne et mise en place des semences décortiquées (variété 55-437) à Louga.

AOUT

- le 3 et le 4 : Visite des stations semencières de la région de Kaolack - Boulel le 3 - Darou et Nioro (ISRA) le 4.

- le 9 : Tournée de démarrage de la campagne dans la zone Nord Thiès - Louga - St-Louis - Kébémer - Darou Mousty - Méké.

Congé du 12 Août au 8 Octobre.

OCTOBRE

- le 27 : Tournée à Kaolack et station de Darou
Préparation programme semences décortiquées - enrobées.

NOVEMBRE

- le 3 : Déplacement à Louga pour préparation du programme de collecte de semences N2 et du chantier de conditionnement de semences d'arachide décortiquées - enrobées.

- le 9 : Déplacement à Diourbel Usine SEIB SONACOS pour étude des sondes d'échantillonnage de graines des gousses d'arachide en vra avec M. ANNET de la Société R.E.M.I à St-Paul et Valmalle près de Montpellier.

- le 16 : Tournée à Kaolack pour la préparation de la campagne de collecte des semences

- le 23 et le 24 : Visite des opérations par M. FLEURY, D.G de l'IRHO, accompagné de M. BOCKELEE-MORVAN (Directeur Oléagineux annuel)

.../...

- ISRA Dakar et Bambey, DPCS Diourbel, le 23
- ISRA Kaolack et Nioro, DPCS Kaolack,
  Opération arachide de bouche et usine SONACOS de Lyndiane, le 24

DECEMBRE - les 12, 13, 14 et 15 - Tournée de suivi du démarrage de la collecte dans la zone-Sud :

le 12 Tambacounda
le 12 Vélingara, SODAGRI et Kolda
le 14 Ziguinchor et Sédhiou
le 14 Retour à Dakar.

2. ACTIVITES DE LA PERIODE

- Rédaction du rapport annuel de l'Assistance Technique pour la campagne 1988-89 (Juillet 89)
- Etude de propositions pour la réadaptation et l'équilibre financier de la filière semences d'arachide (début Août 89)
  (d'Octobre à Décembre 89)
- Suivi du dossier technique de réhabilitation des magasins réfrigérés de Louga : examen des nouvelles propositions de la Société S.V.P pour le remplacement du matériel COMEF, obsolète, par du matériel BOCK plus performant et d'un service après vente plus opérationnal (en collaboration avec la SONAGRAINES)
- Suivi du dossier technique de renouvellement de l'installation de décorticage et de tirage de semences d'arachide de Louga
- Participation à la préparation de l'opération de décorticage et d'enrobage de semences d'arachide avec la SONACS, la SONAGRAINES et l'ISRA.

Opération orientée sur un décorticage très précoce des 2 variétés 73-33 et 55-437 la variété 73-33 à Lyndiane (Kaolack) et la 55-437 à Louga (magasins réfrigérés). Une collecte précoce devait être organisée au niveau d'un nombre peu important de seccos (3 seccos à Kaolack et 1 secco à Louga

- Préparation de l'opération test de privatisation pour la collecte, la conservation et la vente de semences N2 par des opérateurs privés.

.../...

Mise au point du protocole technique et du contrat pour définir la répartition des tâches entre l'opérateur privé, la DPCS et la SONAGRAINES.

Mise au point des modalités de financement par la CNCAS

- Participation au groupe de réflexion DPCS pour étude des conséquences de la restructuration du MDR et des propositio en vue de la réorganisation des activités et des responsabi lités concernant les filières semencières.

3 Préparation et accompagnement de la visite de M. FLEURY Directeur de l'IRHO, et de M. BOCKELEE-MORVAN (Oléagineux annuels à L'IRHO) au Sénégal du 22 au 27 Novembre 89

a) Visites sur le terrain
le 23 à Bambey et Diourbel
le 24 à Kaolack et Nioro du Rip

b) Entrevues avec les autorités et responsables techniques : visite aux différentes autorités de tutelle et chefs de service du MDR et de l'ISRA, du MPC, du MEF, de la SONACOS et avec certains organismes de financement : MAC, Caisse Centrale, FED.

.../...

COMPTE RENDU DES ACTIVITES POUR LE 1E TRIMESTRE 1990

1. TOURNEES

JANVIER 90

- les 4 et 5 : Tournées à Kaolack et Gossas pour le déroulement de la collecte des semences d'arachide et la récupération des crédits PTS pour le programme semencier.
- le 10 : Tournée à Thiès et Mbour
  id° ci-dessus.
- le 17 : Réunion à Louga avec la SONAGRAINES pour mise au point du programme de décorticage du stock de calamité de semences d'arachide
- le 18 : Réunion à Bambey (CNRA) avec le Directeur et les chercheurs de l'IRHO avec la mission d'AUDIT de l'IRHO.
- le 24 : Tournée à Tivaouane pour suivi de la collecte.
- les 25 et 26 : Tournées à Kaolack, Nioro et Koungheul
  id° ci-dessus.

FEVRIER 90

- les 5, 6 et 7 : Tournées à Tambacounda et Kédougou
  id° ci-dessus
- le 9 : Visite à Louga pour suivi des opérations de décorticage
- les 27 et 28 : Réunion à Kaolack pour les journées de réflexion organisées par la SONAGRAINES avec l'ISRA et la DPCS.

MARS 90

le 22 : Tournée à Thiès, Diourbel et Louga
Situation des analyses semencières sur les lots de la collecte 89-90

Situation des stocks des magasins réfrigérés de Louga.

.../...

RAPPORT SUR LA CAMPAGNE

CONDITIONS CLIMATIQUES DE L'HIVERNAGE 1989

La saison des pluies a connu un démarrage précoce au mois de Juin pour toutes les régions du Sénégal. La hauteur des précipitations a été élevée pour la période avec 201,3 mm à Tambacounda, 133,2 mm à Linguère et 38,4 mm à Louga. En Juin, le poste le plus arrosé est Kolda avec 341,5 mm et 21 jours de pluie.

Le mois de Juillet a été normal dans l'ensemble des zones avec des chutes importantes à Bembey 203,4 mm en 11 jours, d'ailleurs ce poste a été le plus arrosé de toute la zone centre du Sénégal avec 804,9 mm au total pour seulement 42 jours de pluie jusqu'au 20 Octobre.

Le mois d'Août a été excédentaire pour tous les postes avec le minimum à Podor avec 138,2 mm et le maximum pour le Nord et Centre Sénégal à Bambey avec 407,7 mm. Dans le Sud du pays, le maximum est de 1189,0 mm au Cap Skiring.

Par contre, le mois de Septembre a été déficitaire dans l'ensemble, avec heureusement quelques pluies en Octobre puisque les pluies ont continué généralement jusqu'au 20 Octobre et plus tard.

Dakar a été particulièrement bien arrosé avec 576,1 mm à Yoff-Aréoport soit 118 % de la moyenne 51 à 80.

La durée de l'hivernage a été très satisfaisante, et toutes les espèces ont pu boucler correctement leur cycle végétatif avec une période pluvieuse de 110 à 130 jours selon les zones.

Toutefois, l'abondance excessive de pluie en Août a pu être nuisible au bon déroulement de la période de floraison et peut avoir entrainé des coulures, ce qui explique de faibles densités dans certaines zones à variétés hâtives.

D'autre part, pour les semis tardifs, le déficit du mois de Septembre a pu entrainer des ralentissements de développement et la maturation des dernières générations de gousses n'a pas lieu dans les meilleures conditions.

Dans l'ensemble les cultures ont profité de conditions de végétation plutôt favorables, mais elles ont pu être concurrencées sévèrement par les adventices qui se développent rapidement en cas de bonne pluviométrie.

.../...

PLUVIOMETRIE 1989 (Source Bulletin Agrhymet)

	JUIN		JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		%	%	1ère	Dernière
	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	88	M 51 à 80	pluie	Pluie
	mm j	mm j	mm j	mm j	mm j	mm j	mm j	mm j	mm j	mm j				
M.-Nationale		104 9	159 12	-	281 15	-	113 9	-	73 7					
St-Louis		37,2 4	27,7 7	64,9 11	138,2 13	203,1 94	27,5 6	230,6 30	3,5 1	234,1 31	75	80		20/10
Podor		4,7 2	110,5 7	115,2 9	146,4 12	261,6 21	64,3 5	325,9 26	2,0 2	327,9 28	106	119		24/10
Matam		48,6 9	34,1 5	82,7 14	235,9 14	318,6 28	34,5 7	353,1 35	17,9 4	371,0 39	88	86		24/10
Diourbel		83,1 7	97,4 12	180,5 19	308,7 14	489,2 33	34,4 9	523,6 42	30,6 6	554,2 48	88	88		25/10
Bambey		87,6 6	203,4 11	286,1 17	407,7 15	693,8 32	53,8 5	747,6 37	57,3 5	804,9 42	125	152		20/10
Louga		38,4 5	121,4 5	159,8 10	233,0 15	392,8 25	37,5 5	430,3 30	38,9 2	469,2 32	105	117		20/10
Linguère		133,2 7	96,4 10	229,6 17	300,4 16	530,0 33	36,3 4	566,3 37	8,1 4	574,4 41	129	125		25/10
Thiès		78,1 6	143,8 11	221,9 17	254,6 16	476,5 33	106,0 6	582,5 39	27,0 5	609,5 44	122	101		25/10
Mbour		52,0 8	195,6 14	247,6 22	307,1 14	554,7 36	65,4 8	620,1 44	38,6 4	658,7 48	94	100		25/10
Dakar Yoff		27,1 5	86,0 7	113,1 12	356,5 12	469,6 24	102,1 8	571,7 32	4,4 2	576,1 34	124	118		7/10
Kaolack		38,3 8	183,4 12	221,7 20	296,4 17	518,1 37	86,4 8	604,5 45	90,1 11	694,6 56	105	98		25/10
Nioro du Rip		161,4 11	179,7 15	341,1 26	295,1 15	636,2 41	113,0 18	749,2 59	71,9 8	821,1 67	90	106		24/10
Tambacounda		201,8 16	131,3 17	333,1 33	238,7 18	571,8 51	144,1 13	715,9 64	50,8 6	766,7 70	82	89		20/10
Kédougou		149,0 21	225,8 18	374,8 39	250,0 21	624,8 60	322,2 17	947,0 77	90,9 9	1037,9 86	105	89		24/10
Bakel		88,6 8	89,7 8	178,3 16	216,7 15	395,0 31	34,0 4	429,0 35	30,4 4	459,4 39	70	93		18/10
Ziguinchor		149,0 12	255,2 19	404,2 31	380,5 20	784,7 51	243,7 16	1028,4 67	169,1 13	1197,5 80	91	85		26/10
Kolda		341,5 21	247,4 23	593,3 44	167,5 19	760,8 63	248,3 15	1009,1 78	94,9 11	1104,0 89	108	94		26/10
C. Skiring		136,6 10	390,3 21	526,9 31	662,1 19	1189,0 50	371,1 17	1560,1 67	225,8 12	1785,9 79	140	-		26/10
Vélingara		135,6 15	277,5 16	413,1 31	115,0 8	528,1 39	101,7 14	629,8 53	251,9 17	881, 70	125	88		20/10
Ndéfoune		93,2 6	90,2 10	183,4 16	316,3 16	499,7 32	32,2 4	531,9 36	154,9 9	686,3 45	184	-		25/10

.../...

QUALITE DES SEMENCES DE LA RECOLTE 1988-89

La qualité des semences de la précédente campagne est satisfaisante dans l'ensemble avec des rendements en semences supérieurs à 45 % et de bonnes puretés variétales.

La synthèse des résultats d'analyses pour les semences certifiées figure dans le tableau suivant :

Tableau des variations des critères de qualité des semences d'arachid

VARIETE	NIVEAU	(D g/l)	(P.V. %)	(Rend. Sem. %)
55-437	Prébase	344	99	63,9
	Base	349	98,7	64,2
	N1	320 à 374	98,3 à 99,7	45,0 à 64,1
	N2	320 à 368	97,8 à 99,3	46,7 à 66,2
73-30	Prébase	335	100	62,1
	Base	368	99,6	61,1
	N1	330 à 364	96 à 98,3	49,8 à 62,3
	N2	323 à 366	93,9 à 99,2	41,8 à 58
73-33	Prébase	353	99,4	62,6
	Base	358	99,2	62,8
	N1	347 à 375	97 à 99,3	49,8 à 62,8
	N2	331 à 375	96 à 97,2	47,3 à 63,6
69-101	Prébase	342	100	
	N1	363	98,3	
	N2	317 à 358	96 à 98,6	43,6 à 63

.../...

Pour les réserves de semences personnelles, les résultats se présentent comme suit par région et pour des valeurs moyennes de la région :

REGION	P.V (PV en %)	(% des stocks)	Densités des coques (D en g/l)	(% des stocks)	Poids de 100 graines (Pds 100 ge)	(% des stoc
KAOLACK	+ de 95 %	50 %	+ de 340	55 %	+ de 40 g	80 %
LOUGA	+ de 95 %	80 %			+ de 30 g	70 %
KOLDA	+ de 90 %	88 %	+ de 340	65 %		
FATICK	+ de 90 %	42 %	+ de 340	20 %	+ de 40 g	85 %
THIES	+ de 95 %	70 %	+ de 340	26 %	+ de 30 g	80 %
TAMBACOUNDA	+ de 95 %	49 %	+ de 340	73 %		
ZIGUINCHOR	+ de 95 %	82 %	+ de 340	45 %	+ de 40 g	100 %

.../...

Qualité des stocks de semences sélectionnées d'arachide

camp = 1988/89

Variété = 55437

———— 0 ————

REGIONS	NIVEAU	DENSITE G/L	P.VARIETALE %	CORPS ETR. %	RDT DECORT. %	RDT SEM %	TAUX GR.PAR %	POIDS 100GR (G)	Germination %
LOUGA	1	374	99	0,4	73,20	46	0,4	35,20	-
	2	368	99,33	0,4	73,17	48,17	0,4	35,00	-
Thiés	PB	344,40	99,00	0,5	75,70	63,90	0,3	37,7	-
	B	349,60	98,70	0,7	75,60	64,20	0,8	38,7	-
	M1	345,60	98,35	0,8	70,25	57,50	0,5	36,1	-
	1	365,00	98,40	1,2	75,2	64,1	2,30	37,1	-
	2	336,75	97,80	1,4	74,7	57,7	0,70	34,13	-
Diourbel	1	320	99,74	0,2	70,84	54,28	0,80	30,80	-
	2	339,68	99,00	0,77	73,68	48,7	1,06	34,98	-
Fatick	1	329,00	98,25	2,4	67,00	45,00	-	-	-
	2	329,83	97,79	1,23	67,33	46,67	-	-	-
Kaolack	1	340,80	99,60	0,50	72,3	62,9	0,3	35	-
	2	359,35	99,22	1,05	73,70	66,1	0,3	34	
Moyenne	BP	344,40	99,00	0,5	75,70	63,50	0,3	37,7	-
	B	349,60	98,70	0,7	75,60	64,20	0,8	38,7	-
	M1	345,60	98,35	0,8	70,25	57,50	0,5	36,1	-
Niveau	1	345,75	99,00	0,9	71,71	54,45	0,45	34,5	-
	2	346,52	98,63	1,2	72,40	53,62	0,62	34,6	-

Remarques : La qualité des semences certifiées de 55437 a été largement assurée : en moyenne le rendement semences est supérieur à 50 %, alors que le taux des graines parasitées reste inférieur à 1% pour tous les niveaux. La valeur commerciale des stocks est très appréciable dans les régions de Thiès et de Kaolack.

Qualité des stocks de semences sélectionnées d'arachide

Camp 1988/89

Variété 73 30

REGIONS	NIVEAU	DENSITE G/L	P.VARIETALE %	CORPS ETR. %	RDT DECORT. %	RDT SEM %	TAUX GR. PAR %	POIDS 100GR (g)	GERMINATION
Thiés	1	340	96	1,00	70,80	50,00	1,5	41,30	-
	2	323,35	95,92	1,28	70,03	41,75	1,25	39,30	-
Diourbel	1	340	98,6	0,40	71,00	51,50	1,80	39,30	
	2	349,25	96,05	0,09	73,65	55,85	1,23	38,30	
Fatick	1	330,50	98,25	1,50	70,00	49,75	-	-	-
	2	328,75	93,85	1,98	66,65	46,35	-	-	-
Kaolack	PB	335,30	100,0	0,20	69,9	62,10	0,5	38	-
	B	368,10	99,60	0,90	74,7	61,08	1,1	37	-
	M1	364,30	98,80	1,04	74,6	62,30	1,5	38	-
	2	366,1	99,20	0,5	70,6	58,00	0,2	39	-
	PB	335,30	100,00	0,20	69,9	62,10	0,5	38	-
Moyenne	B	368,10	99,60	0,90	74,7	61,08	1,1	37	-
	M1	364,30	98,80	1,04	74,6	62,30	1,5	38	-
Niveau	1	337,83	97,62	0,97	70,60	50,42	1,65	40,30	-
	2	341,86	96,26	0,96	70,10	49,98	0,89	38,87	-

Remarques : Les stocks constitués de 73.30 sont de bonne qualité. La pureté variétale est superieure aux normes minimales les rendements décorticage et semences sont en moyenne superieurs à 70 % et 50 % respectivement.

QUALITE DES STOCKS DE SEMENCES SELECTIONNEES
D'ARACHIDE

Variété 73 33

REGIONS	NIVEAU	DENSITE 9/1	P VARIETALE %	CORA ETR. %	RDT DCC %	RDT SEM. %	TAUX GR. PARANT %	POIDS 100 Graines	GERMINATION
Thiés	1	352,90	97,00	0,70	73,70	59,10	0,6	53,00	-
	2	348,58	96,03	0,83	72,00	54,65	1,1	52,55	-
Fatick	1	347,43	98,73	0,60	71,60	49,75	-	-	-
	2	331,43	97,19	1,23	69,86	47,29	-	-	-
Kaolack	PB	353,60	99,40	0,20	75,6	62,6	2	44	-
	B	358,50	99,20	0,10	76,4	62,8	0,4	48	-
	M1	347,00	99,30	2,20	74,2	57,2	0,9	46	-
	1	366,20	98,70	0,37	75,6	68,00	0,5	44	-
	2	359,20	96,50	0,33	72,5	52	1,9	44	-
Tamba	M1	374,00	99,50	0,60	75,80	62,80	-	-	-
	1	375,00	98,00	0,40	75,60	66,20	-	-	-
	2	375,60	96,00	0,36	74,75	63,55	-	-	-
Moyenne	PB	353,60	99,40	0,20	75,6	62,6	2	44	-
	B	358,50	99,20	0,10	76,4	62,8	0,4	48	-
	M1	360,50	99,40	1,40	75,00	60,00	0,9	46	-
Niveau	1	360,28	98,28	0,52	74,13	60,80	0,6	48,50	-
	2	353,70	96,43	0,69	72,30	54,37	1,5	48,28	-

Remarques : La densité des stocks certifiés de 73.33 varie de 331 à 375 g/l, pureté variétale de 96 à 99 %, alors que le Rdt semences est dans l'ensemble superieur à 54%. Ceux-ci assurent une qualité et une valeur marchande certaines

QUALITE DES STOCKS DE SEMENCES SELECTIONNEES D'ARACHIDE

Campagne: I988/89

VARIETE 69 IOI.

REGIONS	NIVEAU	DENSITE G/L	P.VARIETALE %	CORPS EH %	RDT DEC %	RDT SEM %	TAUX GR.PAR %	POIDS IOOgrs (G)	GERMINATION %
TAMBA	2	317	96	oo	69,8	43,6	2,0	40	
KOLDA	PB 1 2	342 363,1 358,8	100 98,25 97,5						
ZIGUINCHOR	2	351,25	98,63	0,08	72,13	63,00	-	43,25	-
MOyenne/ /Niv	PB 1 2	342 363,1 355	100 98,25 98						

REMARQUES : De par leur densité qui est partout superieure à 340g/l et leur pureté variétale superieure aux normes, les stocks de semences certifiées du sud du pays attestent une valeur satisfaisante.

PROGRAMMES DE MULTIPLICATION POUR 1989-90

1. PROGRAMME DES SEMENCES D'ARACHIDE

Le programme de production des semences d'arachide est prévu pour un objectif de production de 25.000 tonnes toutes variétés et tous niveaux confondus soit par variété :

55-437.....	1 015,9	tonnes
73-30.....	297,5	"
73-33.....	1 545,2	"
69-101.....	215,0	"
TOTAL.....	3 073,7	"

et par région

LOUGA.....	215	tonnes
THIES.....	435,9	"
DIOURBEL.....	220	"
FATICK.....	470	"
KAOLACK.....	1 360,8	"
TAMBACOUNDA.....	172	"
KOLDA.....	155	"
ZIGUINCHOR.....	45	"

.../...

PROGRAMME DE MULTIPLICATION 1989/1990

REPARTITION DU PROGRAMME PAR VARIETES, NIVEAUX ET REGIONS

VARIETES	PB	B	M1	N1	N2	TOTAL
55-437						
LOUGA	-	-	-	30	185	215
THIES	0,2	1,7	14	40	250	305,9
DIOURBEL	-	-	-	10	140	150
FATICK	-	-	-	15	150	165
KAOLACK	-	-	-	15	165	180
Total	0,2	1,7	14	110	890	1 015,9
73-33						
KAOLACK	0,2	1,5	12,5	96	958	1 068,2
FATICK	-	-	-	20	200	220
THIES	-	-	-	15	85	100
TAMBA	-	-	2	15	140	157
Total	0,2	1,5	14,5	146	1 383	1 545,2
73-30						
DIOURBEL	-	-	-	10	60	70
THIES	-	-	-	10	20	30
KAOLACK	0,45	2,1	10	25	75	112,55
FATICK	-	-	-	10	75	85
Total	0,45	2,1	10	55	230	297,55
69-101						
TAMBA	-	-	-	-	15	15
KOLDA	0,05	0,5	2,5	20	132	155,050
ZIGUINCHOR	-	-	-	-	45	45
Total	0,05	0,5	2,5	20	192	215,05
55-437	0,20	1,7	14	110	890	1 015,90
73-30	0,45	2,1	10	55	230	297,55
73-33	0,20	1,5	14,5	146	1 383	1 545,20
69-101	0,05	0,5	2,5	20	192	215,05
TOTAL	0,90	5,8	41,0	331,0	2 695,0	3 073,7
%		0,2	1,3	10,8	87,7	100

	% PR
55-437	33
73-30	1[illegible]
73-33	50
69-101	7
TOTAL	100

T.1 Programme de production des semences de base arachide pour 1989-90 (tonnes)

REGION	VARIETE	PRORAMME	STOCKS PREBASES	BILAN	COMPLEMENT	UTILISATION
THIES	55-437	1,7 T	1,0 T	- 0,7 T	Semences ISRA	
KAOLACK	73-30	2,1 T	2,1 T	0		
KAOLACK	73-33	1,5 T	1,5 T	0		
KOLDA	69-101	0,5 T	1,345 T	0,845 T		Prog M1
TOTAL		5,8 T	5,945 T	- 0,7 T	Semences ISRA 55-437	

T.2 Programme de production des semences ml arachide 1989-90 (Tonnes)

REGIONS	VARIETES	PROGRAMME	STOCK BASES	BILAN	COMPLEMENT	UTILISATION
THIES	55-437	14 T	13 T	- 1 T	Semences ISRA:	
KAOLACK	73-30	10 T	26,6 T	+ 16,6 T		M.R Louga
KAOLACK	73-33	12,5 T	25,2 T	+ 10,7 T		
TAMBA	73-33	2 T				
KOLDA	69-101	2,5 T	(PB) 0,845	- 1,655 T		
TOTAL		41 T	65,645	24,645 T		

T.3 55-437 PROGRAMME DE PRODUCTION DE SEMENCES N1 ARACHIDE POUR 1989-90 (Tonnes)

REGIONS	PROGRAMME	STOCKS M1	BILAN	COMPLEMENT	UTILISATION
LOUGA	25				
THIES	40	160			M.R. Louga
DIOURBEL	15				
FATICK	15				
KAOLACK	15				
TOTAL	110	160	+ 50		

T.4 55-437 PROGRAMME DE PRODUCTION DE SEMENCES N2 ARACHIDE POUR 1989-90 (Tonnes)

REGIONS	PROGRAMME	STOCKS N1	BILAN (T)	COMPLEMENT N2	COMPLEMENT DEC. LOUGA EQUIV. COQUE	OBSERVATIONS
LOUGA	185	286	+ 101			100 T N1 de Gassane pour Diourbel
THIES	250	18,426	- 231,574	170	60	170 T N2 de Tivaouane + 30 T décortiquées
DIOURBEL	140	0,742	- 139,258		40	100 T N2 de Gassane + 20 T décortiquées
FATICK	150	36,845	- 113,155		64	49 T N1 de Thione + 32 T décortiquées
KAOLACK	165	89,864	- 75,136	124		75 T N2 de Kaolack
TOTAL	890	431,877	- 458,123	294	164	Total complément = 458

T.6. 73-30 PROGRAMME DE PRODUCTION DE SEMENCES N1 ARACHIDE POUR 1989-90 (Tonnes)

REGIONS	PROGRAMME	STOCKS m1 (T)	BILAN	UTILISATION
DIOURBEL	10			
FATICK	15			
KAOLACK	25	104,343	+ 54,323	M.R. Louga
TOTAL	50	104,343	+ 54,323	

T.7. 73-30 PROGRAMME DE PRODUCTION DE SEMENCES N2 ARACHIDE POUR 1989-90 (Tonnes)

REGIONS	PROGRAMME	STOCKS N1 (T)	BILAN	COMPLEMENT		OBSERVATIONS
				N2	N1	
DIOURBEL	60	4,482	- 55,518	35	21	35 T de Tip + 21 T N1 de Thiès
THIES	20	41,438	+ 21,438			21 T N2 de Thiès pour Diourbel
KAOLACK	75	0	- 75	75		40 T N2 de Kouyané + 35 T N2 de Gniby
FATICK	75	30,331	- 44,669	45		45 T N1 de Kouyané
TOTAL	230	76,251	- 175,187	155	21	Total complément = 176 T

T. 9 73-33 PROGRAMME DE PRODUCTION DE SEMENCES N1 ARACHIDES POUR 1989/90

(tonnes)

Régions	Programme	Stocks M1	Bilan	Utilisation
Thiès	15			
Fatick	20			
Kaolack	96	171,880 + 24,323 = 196,203	+ 50,203	M.R. Louga
Tamba	15			
Total	146	196,203	+ 50,203	

T - 10 73-33 Programme de production de semences N2 Arachide pour 1989/90 (tonnes)

Régions	Progr.	Stocks N1	Bilan	Utilisation	Observations
Thiès	85	142,681	+ 57,681	50,9 pour M.R	de Louga reliquat = 6,781
Fatick	200	265,000	+ 65,000	Vulgarisation	
Kaolack	958	1072,402	+ 114,402	Vulgarisation	
Tamba	140	179,511	+ 39,511	Vulgarisation	
Total	1383	1659,594	+ 276,594		

T.12 69 101 PROGRAMME DE PRODUCTION DE SEMENCES N1 ARACHIDE POUR 1989-90 (Tonnes)

REGIONS	PROGRAMME	STOCKS m1	BILAN	COMPLEMENT PREBASE	COMPLEMENT N1
KOLDA	20	0	- 20	0	20

T.13 69-101 PROGRAMME DE PRODUCTION DE SEMENCES N1 ARACHIDE POUR 1989-90 (Tonnes)

REGIONS	PROGRAMME	STOCKS N1	PRELEVEMENT PROGR. N1	BILAN	OBSERVATIONS
KOLDA	132	268,600	- 20	+ 116,6	56,6 T N1 M.R. Louga
ZIGUINCHOR	45	0		- 45	45 T N1 de Kolda
TAMBA	15	0		- 15	15 T N1 de Kolda
TOTAL	192	268,600	- 20	+ 56,6	

2. PROGRAMME DES SEMENCES VIVRIERES

Production des semences de base

Les programmes sont exprimés en surface de culture dans les stations semencières de la DPCS soit au total :

63,8 ha pour 6 espèces

Le détail de ces mises en place est indiqué dans le tableau : Espèces vivrières (semences de base)

Production des semences certifiées par les SRDR

Les besoins exprimés par les S.R.D.R se présentent comme suit par espèces :

	Besoins	Disponible
Riz	27,2 tonnes	35,2 tonnes
Mil	0,5 "	1,7 "
Niébé	5,8 "	5,9 "

Les besoins par SRDR sont les suivants :

Riz :	SAED.....	19,2 tonnes
	SODAGRI.....	8 "
Mil :	SODEVA.....	0,5 "
Niébé :	SODEVA.....	5,0 "
	R Niébé.....	0,82 "
	SODAGRI.....	0,040 "

La réalisation de ce programme correspond au total à 921,5 ha, dont le détail est indiqué dans le tableau programme de semences certifiées.

.../...

Espèces vivrières (semences de base)

Elles sont réalisées dans les stations de production de :

- Boulel, Darou (Kaolack)
- Séfa
- Richard-Toll (St-Louis)
- Keur Samba Guèye (Fatick)

La situation d'ensemble se présente ainsi :

STATIONS	ESPECES	SURFACE ha	VARIETES	OBSERVATIONS
A	Sorgho	1 0,50	F2-20 SSV5	Resemis 0,5 ha production estimée : SSV5 : 1,3 T F2-20 : 0,6 T
HARD-TOLL	Riz	13,47	Jaya, IKP, IR 1529, KH 998 Rock 5, Dj 12519 Dj 684D	Stade tallage
R SAMBA GUEYE	Maïs PB	2	JDB, Synthétic C, Maka, EVC J, EVC B, QPM1	
OU	Mil Niébé Niébé fourrager	2 3 5,33	Souna 3 TVX et Mougne 66-35	Le Ndiambour prévu pour 2,5 ha n'est pas réalisé
LEL	Mil Niébé	2 9,5	IBV 8001 IBV 8004 Bambey 21 CB5 et 58-57	

TOTAL PAR ESPECE :

Sorgho : 1,5 ha ; 1,9 T de production ; 2 variétés

Riz : 13,47 ha ; 41,1 T " ; 7 "

Maïs : 27 ha, 111 T de " ; 6 "

Mil : 4 ha, 6 T de production ; 3 variétés

Niébé : 12,5 ha, 6,2 T prévues ; 5 variétés

Niébé fourrager : 5,33 ha de production ; 1 variété.

PROGRAMME DE MULTIPLICATION 1989/90

Tableau .a : Besoins en semences de base de riz

SOCIETES	BESOINS (T)								
	VARIETES								
	Dj 684D	JAYA	IKP	Dj 125D	IR8	IR 442	KH 998	IR 1529	Total
SAED	-	13,44	5,76	-	-	-	-	-	19,2
SODAGRI	-	-	2	-	-	-	2	4	8
SODEFITEX		A	préciser	plus	tard				
DERBAC		A	préciser	plus	tard				
TOTAL	-	13,44	7,76	-	-	-	2	4	27,2
Disponible	1,17	6,509	1,884	2,432	5,406	2,593	4,76	10,496	35,250
Solde	+ 1,17	- 6,931	- 5,8	+ 2,432	+ 5,406	+ 2,593	+ 2,76	+ 6,496	+ 8,05

Tableau .b : Besoins en semences de mil

S R D R	BESOINS PAR VARIETES (T)			
	IBV 8001	IBV 8004	Souna III	Total
SODEVA	0,200	0,100	0,200	0,500
Disponible	1,220	0,456	0	1,676
Solde	+ 1,020	+ 0,356	- 0,200	+ 1,176

Tableau .c : Besoins en semences de base de niébé (kg)

S R D R	BESOINS						
	CB5	Bambey 21	TVX	58-57	TN 88-36	Ndiambour	Total
SODEVA	-	1 000	-	2 500		1 500	5 000
Projet Niébé	100	120	-	500		100	820
SODAGRI	-	-	-	-	40	-	40
Total	100	1 120		3 000	40	1 600	5 860
Disponible		114		3 240		456	
Bilan	- 100	- 1 006		+ 240		- 1 144	

Le programme de semences vivrières certifiées

Il est conduit par les SRDR sous le contrôle de la DPCS.

La situation des réalisations est résumée au tableau ci-dessous.

S R D R	ESPECES	VARIETES	SURFACE	OBSERVATIONS
SODEVA	Mil	IBV 8001 } IBV 8004 }	66	Diourbel et Thiès
		Souna 3	45	Kaolack
			111	
	Niébé	Bambey 21 Ndiambour 58-57	31	Thiès et Fatick
			130	Louga (112 ha détruits par AMSACTA en juillet
			161	
DERBAC SODAGRI	Niébé	TN 88-63	5,5	
		"	2,0	
SAED	Riz	Jaya, IKP KH 998	189,5	Chiffre provisoire, risque de baisse par déclassement
SODAGRI	Riz	IKP, KH 998, IR 15-29	64,08	87,7 % du programme prévu sont réalisés. Il est prévu 7,5 ha IKP en contre saison
SODEFITEX	Riz	IKP IR 1529	0	6 ha prévus en contre saison
DERBAC	Riz	IR8, IR 442, Dj 12529	11	Programme réalisé 100 %
TOTAL	Riz	ttes variétés	264,58 ha	
PROJET MAIS	Maïs		378	dont 88 ha réalisés à titre de test
DERBAC	Sorgho	F2/20	1	la SODAGRI répartit son programme de 0,5 ha en contre saison

Total par espèce :

MIL..... 111 ha
RIZ..... 264 ha
MAIS..... 378 ha
NIEBE..... 168,5 ha

PROGRAMMES DE VULGARISATION POUR 1989-90

1. SEMENCES DE VULGARISATION ARACHIDE

La mise en place du programme de semences d'arachide pour la vulgarisation est réalisée d'une part à partir des semences N2 et d'autre part à partir des semences personnelles conservées par les cultivateurs.

Le stock de semences sélectionnées N2 disponibles se présente comme suit

55-437.....	2 844,2	tonnes
73-30.....	519	"
73-33.....	10 441,5	"
69-101.....	2 201,2	"
TOTAL.....	16.005,9	"

L'utilisation des stocks N2 est détaillée dans les tableaux établis pour les 4 variétés.

La mise en place des semences d'arachide est synthétisée pour la multiplication et la vulgarisation dans le tableau : synthèse de placement des semences.

Sur un stock total à placer de 20.598 tonnes, 9.648 tonnes seulement ont été réalisées soit :

Programme de multiplication	:	2.498 tonnes
" vulgarisation	:	7.150 "

.../...

55-437 PROGRAMME UTILISATION DE SEMENCES N2 ARACHIDE POUR LA VULGARISATION 1989-90 (Tonnes)

REGIONS	BESOINS (T)	STOCKS N2 (T)	COMPLEMENT POUR N1	BILAN	STOCKS COOP BLOQUEES	OBSERVATIONS
LOUGA	960	1 107,269		+ 147,269	2 330	4259 T disponibles Linguère
THIES	646	475,462	- 170 (N2)	- 340,538		
DIOURBEL	1 200	225,426		- 974,574		
FATICK	500	442,006		- 57,994	781	
KAOLACK	490	594,051	- 124 (N2)	+ 19,949		
TOTAL	3 796	2 844,214	- 294	- 1246,786	3 111	Reliquat = + 1865 T

73-30 PROGRAMME D'UTILISATION DE SEMENCES N2 ARACHIDE POUR LA VULGARISATION 1989-90 (Tonnes)

REGIONS	BESOINS	STOCKS N2	COMPLEMENT POUR N1	BILAN	OBSERVATIONS
DIOURBEL	300	89,535	- 35 (N2	- 245,465	à compter avec Coop Bloq. 55-437
THIES	330	25,196		- 304,804	" " "
FATICK	635	235,268		- 399,732	" " "
KAOLACK	320	169,039	- 120 (N2)	- 270,961	" " "
TOTAL	1 585	519,038	- 155	- 1220,962	" " "

73-33 Programme d'utilisation de semences N2 Arachide pour la vulgarisation 1989/90 (tonnes)

Régions	Besoins	Stocks N2	Excédents N1	Bilan Stock N2 + N1	Stocks Coop. bloquées	
Thiès	670	344,464	+ 6,789	- 318,755		
Fatick	1675	1093,265	+ 65,000	- 516,735		
Kaolack	11280 *	7222,596	+ 114,402	-3943,002	3240	
Tamba	1963	1781,242	+ 39,511	- 142,247		
	15588	10441,567	+ 225,694	- 4920,739	3240	Déficit = - 1680,739

* dont 2000 tonnes pour la Gambie

69-101 PROGRAMME D'UTILISATION DE SEMENCES N2 ARACHIDE POUR LA VULGARISATION 1989-90 (Tonnes)

REGIONS	BESOINS	STOCKS N2	BILAN	COMPLEMENT
KOLDA	1 830	1 723,600	- 106,400	
ZIGUINCHOR	550	456,120	- 93,880	
TAMBA	160	21,472	- 138,528	
TOTAL	2 540	2 201,192	- 338,808	

SYNTHESE DES PLACEMENTS DE SEMENCES ARACHIDE

CAMPAGNE 1989-1990 (SONAGRAINES 22 Juillet 1989)

REGIONS	STOCK A PLACER (T)	PROGRAMMES DE CESSION DES SEMENCES								REPARTITION CESSIONS			
		NIVEAU 1		NIVEAU 2		VULGARISATION		TOTAL		Epargne	Ventes spécial.	Ventes compt.	Crédit CNCA
		Objectif (T)	Réalis. (T)	Objectif	Réalis.	Objectif	Réalisat.	Réalisat. (T)	Réalis. (%)				
THIES	1 821	71	69	355	321	1 395	798	1 188	65 %	23	21	892	252
DIOURBEL	1 113	25	25	200	161	888	190	376	33 %	4	71	149	152
LOUGA	2 100	25	25	185	131	1 890	1 203	1 359	64 %	27	14	305	1 013
FATICK	3 109	50	50	425	403	2 634	1 087	1 540	49 %	45	26	829	640
KAOLACK	8 566	163	156	1 198	833	7 205	2 788	3 777	44 %	119	128	1 659	1 871
TAMBA	1 772	17	17	150	150	1 605	622	789	44 %	42	13	55	679
ZIGUINCHOR	471	-	-	45	42	426	61	103	21 %	37	9	46	11
KOLDA	1 646	21	21	132	94	1 493	401	516	31 %	61	8	238	209
TOTAL	20 598	372	363	2 690	2 135	17 536	7 150	9 648	46 %	358	290	4 173	4 827

Pour les semences personnelles, les informations recueillies par la Direction de l'Agriculture indiquent un total de 74.289 tonnes en équivalent coques car une partie des semences est décortiquée avant d'être mise en réserve dans les silos ou les magasins des cultivateurs.

La répartition par nature de stocks est la suivante :

REGIONS	SUPERFICIES ENVISAGEES (ha)	STOCKS DE SEMENCES (T)		
		en coques	décortiquées	Total coques
LOUGA	210.900	184,8	2 164,5	4 513
THIES	242.400	3 001,2	1 817,6	6 636
DIOURBEL	240.400	345,6	2 872,1	6 089
FATICK	263.800	2 841,7	3 773,3	10 388
KAOLACK	413.300	13 119,8	5 883,0	24 885
TAMBACOUNDA	78.800	4 142,3	697,5	5 537
KOLDA	139.100	4 006,7	4 460,4	12 927
ZIGUINCHOR	53.300	1 700,6	804,9	3 310
	1.642.000	29.342,7	22.473,3	74.235

Répartition variétale des semences d'arachide

Les variétés actuellement multipliées ne couvrent pas nécessairement toutes les zones de culture ou ne répondent pas parfaitement à la demande des cultivateurs dans ces zones. La 73-30 est en particulier peu utilisée dans les conditions climatiques actuelles. La 28-206 et la 57-313 abandonnées en multiplication sont toujours utilisées dans le sud du Bassin Arachidier.

Des mesures ont été prises pour la répartition des sélectionnées.

.../...

Réserves de semences personnelles

REGIONS	TOTAL RESERVES DE SEMENCES (T)	TAUX DE COUVERTURE K SEMENCIER (%)	PORT DE DECORTIQUEES (%)	% SEMENCES TRAITEES
DIOURBEL	6 090	52,3	94,3	54,7
FATICK	10 388	82,8	72,6	37,1
KAOLACK	24 886	64,3	47,3	55,1
KOLDA	12 927	120,1	69,0	14,9
LOUGA	4 514	38,3	95,9	13,9
TAMBACOUNDA	5 537	66,8	25,2	62,9
THIES	6 637	60,9	54,8	36,5
ZIGUINCHOR	3 310	96,1	48,6	26,8
TOTAL	74 289	68,7	60,5	40,5

Le taux de couverture du capital semencier est de 69 % au niveau national. Toutes les régions de bassin arachidier gravient autour de cette moyenne, ainsi que la région de Tambacounda. Les régions de Ziguinchor et Kolda respectivement, 96 % et 120 %. Seule la région de Louga présente un taux inférieur à 50 %.

Mise en place des semences de vulgarisation arachide des variétés 55-437, 73-30 et 73-33

Pour la mise en place des compléments de stocks de semences destinées à la vulgarisation, la DPCS et la SONAGRAINES ont déterminé les seccos et défini les limites qui doivent être respectées pour la distribution des semences pour les variétés 55-437, 73-30 et 73-33.

.../...

1°) Limite sud de la variété 73-30

1.1 Région de Thiès

Au nord de la ligne passant par les seccos suivants : Nguekokh, Tène Toubab, Tattaguine incluant tous les seccos de la zone 73-30 soit : Thiès, Tassette, Thiénaba, Goundiane, Ndiayanne Sirak, Bangadj et Touba Toul.

1.2 Région de Diourbel

Toute la zone sud de la région incluant les seccos de 73-30 : Ténéfoul, Mboul Kael, Tip, Kael, Ndioumane et Ndoulo.

1.3 Région de Fatick

Au nord de la ligne passant par et y compris les seccos suivants : Tattaguine, Sagne, Tofaye, Djilassème, Som, Diène Lagane, Darou Salam et Mbar et incluant les seccos de 73-30 suivants : Diène Lagane, Darou Miname, Diohine et Niakhar.

1.4 Région de Kaolack

Au nord de la ligne : Vindou Maoudou, Mboss, Gouloukoum, Diakhao Saloul en 55-437 et Dioum Gueuth, Darou Ndassine, Ribo Escale en 73-33.

2°) Limite nord de la zone 73-33

2.1 Région de Thiès

Au sud de la ligne détermminée par et y compris les seccos de Nguékokh, Tène Toubab, Sandiara et Thiadiaye soit tout le sud du département de Mbour comprenant le Thiadiaye et le sud de Nguékokh.

2.2 Région de Diourbel

Aucun secco ne sera approvisionné en 73-33.

2.3 Région de Fatick

Au sud de la ligne déterminée par et non compris les seccos de Tattaguine, Sagne, Tofaye, Djilassème, Some, Diane Lagane, Darou Salam et Mbar et incluant les seccos de 73-30 suivants : Ouadiour, Tchiki, Wardiakhal et Guinguinéo.

2.4 Région de Kaolack

Au sud de la ligne déterminée par et y compris les seccos de : Mbos, Gouloukoum, Torodo, Boulel, Dioum Gueuth, Darou Ndassine et Ribo Escale et incluant les seccos 55-437 de Dioum Gueuth, Pathé et Ribo.

.../...

LETTRE CIRCULAIRE

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL

à Messieurs les Gouverneurs de Région

Objet : Modalités d'exécution de la décision d'attribution d'une prime exceptionnelle aux producteurs d'arachides.

Je vous demande de trouver, ci-après, les modalités d'octroi de la prime exceptionnelle aux producteurs d'arachides, suite à la décision du Chef de l'Etat qui, une fois de plus, apporte la preuve de sa sollicitude constante envers le monde rural.

L'application de cette importante décision implique la mise en œuvre de procédures diligentes, transparentes et rigoureuses.

Dans ce cadre, il est indispensable que, sous l'autorité personnelle des Gouverneurs de région, les Préfets et Sous-Préfets assurent la coordination directe des actions d'information, d'animation, de paiement et de contrôle y afférentes.

Il est donc nécessaire de fixer les principes et procédures à observer.

Pour copie conforme.

1 - PRINCIPE : La prime est payée avec des fonds dégagés par la SONACOS qui a prévu une enveloppe globale déterminée, essentiellement, sur la base du Poids Net Crédité reçu dans les usines, pour la part relative aux apports d'arachide d'huilerie.

Pour les semences : l'enveloppe sera fonction des quantités dûment commercialisées par les multiplicateurs contractuels.

Il reste entendu que c'est en fonction des apports en commercialisation qu'il est prévu de recenser les ayants-droit et de procéder au paiement, selon les taux ci-dessous rappelés :

- 4 francs par kilogramme de semences commercialisées,

- 2 francs par kilogramme d'arachide coque commercialisée, destinée à l'huilerie

Toutefois, pour des points de collecte ou seccos semences dont les résultats de gestion font état de fausses déclarations d'achats, il est nécessaire de particulariser et de renforcer les contrôles, en vue d'éliminer tous les reçus complaisants et de ne verser, ultérieurement, la prime que pour des ventes sincères.

Il est en effet exclu qu'une prime puisse récompenser des comportements frauduleux perpétrés, notamment, par des peseurs, à leur unique profit, en définitive.

./.

2. Semences de vulgarisation vivrières

Le poids de semences conditionnées disponible est de 1.331 tonnes pour des stocks collectés de 1.532 tonnes.

La répartition par espèce et par SRDR au niveau national est détaillé dans le tableau I.a.

La mise en place prévue des différentes espèces par variété pour chaque SRDR est détaillée dans les tableaux I, b, c, d, e et f.

Tableau I.a : Disponibilité en semences de maïs par variété

ESPECES (TT. VARIETES)	SOCIETES PROPRIETAIRES	POIDS COLLECTE (T)	POIDS NET CONDITIONNE (T)	OBSERVATION
RIZ (1)	SAED	958,862	768,741	Cond. non achevé encore
	SODEFITEX	61,477	57,000	
	SODAGRI	72,264	45,6	Estimation du poids net conditionné
Total RIZ	3 SRDR	1 092,126	870,741	
MAIS (2)	Projet Maïs	265,435	N.C	Conditionnement à faire selon la demande
NIEBE	SODEVA	106	144,520	
MIL	SODEVA	68,678	50,428	en sachet de 4 g
TOTAL TT. espèces		1.532,239	1.331,124	

(1) : Les niveaux sont R1 et R2

(2) : Pour le maïs, il y a des semences certifiées et des semences de première multiplication en test.

.../...

Tableau I.b : Disponibilité en semences de Maïs par variété

VARIETES	POIDS COLLECTE (T)	OBSERVATION
a) Certifiées		Le prix de vente à Keur Samba Guèye est prévu à 150 F/kg
JDB	158,423	
Synthétic C	88,146	
Haka	7,524	
Jeka	0,503	
Early Time	1,263	Pour son volet promotion, le Projet Maïs se propose de livrer "à domicile" toutes commandes de semences au prix unitaire de 160 F le kilogramme transport y compris.
BDS III	3,488	
QPM	0,000	
A 10	0,349	
B 10	0,537	
b) Variétés en test		
Accross 77.83	0,438	
EVC.J	1,838	
EVC B	1,662	
PIRSABACK	0,081	
POSARICA	0,040	
CP 75-	0,006	
Accross TZ4TW	0,052	
MAYO GALKETZ	0,010	
EV 8343 SR	0,150	
c) 1ère multiplication		
HMB1	1,264	

.../...

Tableau I.c : Disponibilité en semences de riz certifiées à la SAED par variétés et niveau

NIVEAU	VARIETES	QUANTITE COLLECTE (T)	QUANTITE TRIEE (T)	OBSERVATIONS
R1	JAYA	126,647	101,317	production d'hivernage
R2	JAYA	376,306	301,044	" "
R2	IKP	229,576	183,660	" "
R2	IKP	226,339	182,720	production contre saison 87/88
TOTAL		958,868	768,741	

Tableau I.d : Disponibilité en semences de riz à la SODEFITEX par variétés et niveau

VARIETE	NIVEAU	COLLECTE (T)	NET CONDITIONNE (T)	OBSERVATIONS
IKP	NP	25	23	
I 15 29	NP	36,477	34	
TOTAL		61,477	57	

Tableau I.e Disponibilité en semences de riz à la SODAGRI

VARIETES	NIVEAU	COLLECTE (T)	TRIE (T)
IKP	NP	0,586	en cours
IR 442	"	8,651	"
IR 1529	"	63,093	"
TOTAL	NP	72,264	estimation 45

Tableau I.f : Disponibilités en semence de mil et de niébé dans la zone SODEVA et mesures pour la variété

	VARIETES	POIDS DISPONIBLE (T)	OBSERVATION
NIEBE	58-57	93,520	Prix de revient = 220
	MOUGNE	28,912	Prix de vente prévu = 223
	NDIAMBOUR	22,208	Marge : 3 F/kg
		144,640	Prix acceptable = 200 F/kg par paysan
			Perte = 23 F/kg
MIL	IBV 8001	50,428	Prix de revient = 152 F/kg Prix de vente prévu = 167 F/kg Prix acceptable = 160 F/kg Perte = 7 F/kg

NB. : La SODEVA a un reliquat de 19 T de Souna III issue de la collecte 1987-88 quelle se propose de vendre si la qualité est certifiée pour la DPCS/DCC.

Dispositions et mesures d'accompagnement pour la vente

SAED : Sensibilisation et promotion des semences certifiées par le biais de la radio éducative rurale grâce à l'exploitation de temps d'antenne R.E.R.

La SAED souligne les contraintes ci-après sur le riz sélectionné dans la région du fleuve :

- zone de Bakel et Matam infectée de riz rouge polluant les semences sélectionnées
- prix de semences fixé à 160 F/kg de sorte que les agriculteurs préfèrent la reconduction continue de riz ordinaire
- chéreté des intrants (herbicides) faiblement utilisés ce qui joue sur les travaux de désherbage et limitant les rendements.

Dispositions et mesures pour la vente des semences zone SODEFITEX

- recensement exhaustif des besoins
- sélection sévère selon des critères techniques et socio-économiques de solvabilité
- prix d'achat et de vente des semences
  . à l'achat 95 F/kg au lieu de 105

.../...

. à la vente 125 F/kg quelque soit le prix de revient.

Dans ces conditions, la SODEFITEX n'a aucun problème pour écouler son stock de 45 T.

SODAGRI

Prix de revient.....	184 F/kg
Marge commerciale.....	0,8 F/kg
Prix se vente prévu.....	185 F/kg
Prix acceptable paysans.....	175 F/kg
un manque à gagner	
soit (une perte) de.....	10 F/kg

REALISATION DES PROGRAMMES DE MULTIPLICATION POUR LA CAMPAGNE 89-90

1. PROGRAMME DE MULTIPLICATION ARACHIDE

Pour une prévision de 3338 tonnes de semences, les mises en place se sont limitées à 2709 tonnes soit 81,2 %.

Les taux de réalisation les plus forts ont été atteints à Tambacounda, Fatick et Ziguinchor avec 95 % au moins. La région au taux de réalisation le plus faible est Kaolack avec 73 %.

Les semences permettent la mise en culture de 20.300 hectares.

.../...

A/ REALISATION DU PROGRAMME DE MULTIPLICATION ARACHIDE

1) Distribution des semences

REGION	PROGRAMME (T)	REALISATION DU PROGRAMME (T)							RELIQUAT (T)	% REALISATION	SURFACE REALISEE ha
		Epargne	Achat comp	Crédit CNCAS	Crédit PTS	Souscription	SEPFA	Total			
DIOURBEL	265	4,268	29,781	-	151,478	-	-	185,527	39,473	82,5	1 081 *
THIES	430,5	22,848	305,350	60,5	4,5	-	-	393,190	45,310	90	2 790
KOLDA	153,395	60,685	38,138	16,442	-	-	-	115,265	38,130	75,14	987,0
TAMBA	167,04	23,77	3,75	127,587	-	-	-	167,046	-	100	1 439
FATICK	475,781	45,202	114,386	160,018	135,366	-	-	454,972	19,809	95,9	3 581
ZIGUINCHOR	45	36,910	5,467	-	-	-	-	42,377	2,028	94,17	349
KAOLACK	1631,357	134,101	153,408	352,855	383,610	0,700	167,995	1192,669	438,688	73,0	9 774
LOUGA	210	27,833	40,378	89,974	-	-	-	158,185	51,815	75,3	1 603
TOTAL NATIONAL	3338,033	355,617	690,658	807,376	674,954	0,770	167,995	2709,231	635,253	81,2 %	20 308

* Chiffre provisoire selon le CR de Diourbel.

2) Réalisation du programme arachide

REGIONS	NBRE DE SECCOS	NBRE DE CONTRAC-TUELS	NBRE DE GES TIONS ET GIE IMPLI-QUEES	POIDS PLACE (T)	SURFACE TOTALE	DENSITE LEVEE p/ha	PRODUCTION PREVUE ESTIMEE (T)
DURBEL	11	NP	42	185,527	1 081	NP	NP
ES	17	908		393,190	2 790	139.000	NP
IBA	10			167,046	1 439	110.400	2 065
DA	5	396		115,265	987	98.500	1 846
ICK	23	1475	161	454,972	3 581	118.700	
GUINCHOR	4	182		42,972	349	91.700	
JGA	8	201	9	158,815	1 603		
LACK	44	2458	212	1 192,669	9 774	102.100	
AL IONAL	122			2 709,231	20.308		

Réalisation des programmes de multiplication 1989 90

REGION	VARIETE	NIVEAU	PROGRAMME (T)	REALISATION (T)	SUPERFICIE (ha)
DIOURBEL	55-437	N1	15	15	
		N2	140	118,7	
		Total	155	133,7	1 690
	73-30	N1	10	10	
		N2	60	41,7	
		Total	70	51,7	167
T. REGION	TNVC		225	185,5	1 857
FATICK	55-437	N1	15	15	115,3
		N2	150	132,362	1 107
		Total	165	147,362	1 222,3
	73-30	N1	15	15,070	122
		N2	75	75,151	576,4
		Total	90	90,221	698,4
	73-33	N1	20	19,986	284,9
		N2	200	196,452	1 494,4
		Total	220	216,438	1 779,3
T. REGION	TNVC		475	454,291	3 700
THIES	55-437	PB	0,2	0,2	1,5
		B	1,7	4,3	34
		M1	14	14	100
		N1	40	39,6	315
		N2	250	205,1	1 473,5
		Total	305,9	263,2	1 924
	73-30	N2	20	20	158
	73-33	N1	15	15	83
		N2	85	95	625
		Total	100	110	708
T. REGION	TNVC		425,9	393,2	2 790

.../...

Réalisation des programmes de multiplication 1989-90

REGION	VARIETE	NIVEAU	PROGRAMME (T)	REALISATION (T)	SUPERFICIE (ha)
LOUGA	55-437	N1	25	25	311
		N2	185	133,815	1 292,7
		Total	210	158,815	
TAMBACOUNDA	73-33	ml	2	2	17,86
		N1	15	15	120
		N2	140	140,046	1 184,86
		Total	157	10	117
T. REGION	TNVC		172	167,046	1 439,72
KOLDA	69-101	PB	0,05	0,05	0
		B	0,5		
		ml	0,8		
		N1	20	20	
		N2	132	90	
		Total	153,35	115,265	922
ZIGUINCHOR	69-101	N2	45	41,520	355,925

.../...

Réalisation des programmes de multiplication 1989-90

REGION	VARIETE	NIVEAU	PROGRAMME (T)	REALISATION (T)	SUPERFICIE (ha)
KAOLACK	55-437	N1	15	14,960	136
		N2	165	68,042	969,362
		Total	180	83,002	1 105,362
	73-30	PB	0,45	0,400	4
		B	2,1	2,137	19,5
		M1	10	10	91
		N1	25	25	227,27
		N2	75	?	?
		Total	112,55		
	73-33	PB	0,200	0,200	1,570
		B	1,5	1,520	12,010
		m1	12,5	12,5	84,320
		N2	958	961,310	7 462,232
		Total	1 068,2	1 071,530	8 323,712
	28-206	BP		0,200	1,325
	GH 119-20	PB		0,400	2,150
T. REGION	TNVC		1 360,75	1 192,669	9 774,3
TOTAL NATIONAL		PB			
		B			
		M1	38	38	
		N1	316	311	
		N2	2 615	2 307	

.....

2. Programme de multiplication semences vivrières

La production des semences "certifiées" des espèces vivrières est réalisée par les paysans contractuels et la collecte assurée par les SRDR.

La mise en place du programme se résume par espèce comme suit :

Riz.....	259 ha
Niébé.....	167 ha
Sorgho.....	1 ha
Mil.....	118 ha
Maïs.....	379 ha
Niébé fourrager.....	130 ha
Total	1 054 ha

La répartition de ces programmes entre l [illegible] et par espèce est indiquée dans le tableau Production de semences [illegible]iées.

Tableau PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES (SUPERFICIES REALISEES (EN HA)

Espèces / SRDR	Riz	Niébé	Sorgho	Mil	Maïs	Niébé fourrager	Total
SODEVA	-	161,67	-	118	-	-	279,67
SAED	184,5	-	-	-	-	-	184,5
SODAGRI	64,08	2	0,5	-	-	-	66,58
DERBAC	11,25	3,4	0,5	-	-	-	15,15
PROJET MAIS	-	-	-	-	379	-	379
DIREL + GIE NORANE	-	-	-	-	-	130 *	130
Total	259,83	167,07	1	118	379	130	1054,9
%	24,6	15,8	0,1	11,2	35,9	12,3	100

* dont 123 ha par DIREL et 7 ha par GIE Norane à Sangalkam

3. PROGRAMME DE MULTIPLICATION DES STATIONS SEMENCIERES

La DPCS a en charge l'encadrement et le contrôle des stations semenciers cédées par l'ISRA, à Darou, Boulel, Sinthiou Malème, Séfa et Richard-Toll (Ex ADRAO)

Il y a également la station de Keur Samba Guèye (Foundiougne) du Projet Maïs et des périmètres de production semencière dans l'exploitation du marabout de Tivaouane.

La répartition des programmes par espèce est le suivant :

Arachide	409 ha
Mil	3,7 ha
Sorgho	2 ha
Niébé	12,8 ha
Maïs	37 ha
Riz	13,5 ha
Niébé fourrager	5,3 ha
Total station	483,3 ha

Les stations les plus utilisées et les plus diversifiées sont celles de Darou et Boulel. La mise en place de leur programme est indiquée dans l'extrait du compte rendu de visites effectuées le 6 et le 7 Août auxquels les plans de culture des 2 stations.

.../...

Tableau REALISATIONS PROGRAMME DE MULTIPLICATION DANS LES STATIONS

Superficies semées (ha)

Espèces / Stations	Arachide (x)	Mil	Sorgho	Niébé	Maïs	Riz	Niébé fourrager	Total
Boulel	114,5	2	-	9,5	-	-	-	126
Darou	101,37	1,69	-	3,35	-	-	5,33	111,74
Tivaouane	135,5	-	-	-	-	-	-	135,5
Sefa	40,0	-	2	-	-	-	-	42,0
S nthiou Malem	17,86	-	-	-	-	-	-	17,86
Richard Toll	-	-	-	-	-	13,47	-	13,47
K. Samba Guèye	-	-	-	-	37	-	-	37
Total Stations	409,23	3,69	2	12,85	37	13,47	5,33	483,57
%	84,6	0,8	0,4	2,7	7,7	2,8	1,1	100

x dont programme ml hors-station.

I. VISITE DE BOULEL : le jeudi 6 Août 1989

Semis réalisés pour l'ensemble du programme
Aucun apport d'engrais sur les cultures.

1/ Répartition des surfaces

a) Arachide : (73-30)

Prébase 4 ha semis 5 Juillet
Base 19,5 ha du 16 au 28 Juin
M1 (hors station) 91 ha le 16/6 et le 7/7.

b) Niébé

Bambey 21 - 4 ha semis du 14 au 26 Juillet
CB5 - 2 ha semis le 18/7
58-57 - 3,5 ha semis du 18 au 24/7.

c) Mil

IBV 8001 ha semis le 18/6
IBV 8001 ha semis le 20/6

2/ Densités à la levée

Arachide prébase.....	114.800	pieds/ha
" base.....	100.150	"
" M1.....	96.270	"
Mil (8001).....	13.850	"
" (8004).....	16.082	"

Niébé pas relevés.

Il faut signaler sur le niébé des attaques importantes des sauteriaux et quelques attaques de rats.

3/ Etat des cultures

Arachide et Mil

Très bon développement végétatif R.A.S.

.../...

Niébé

Semis retardés, l'état des cultures n'est pas très développé sauf pour la variété BB21.

4/ Pluviométrie

Juin..... 91,1 mm en 8 jours
Juillet..... 199,2 mm en 11 jours
Août..... 24,9 mm en 2 jours
Cumul..... 321,2 mm en 21 jours

II. VISITE DE DAROU : le vendredi 7 Août 1989

Semis réalisés pour l'ensemble du programme aucun apport d'engrais sur les cultures.

Pour l'arachide de bouche variété GH 119-20, il est recommandé d'apporte du plâtre agricole ou phosphgypse pour améliorer la vigueur des embryons et la facul té germinative. Ce produit devrait être mis à la disposition des cultivateurs par les 2 ha de prébase.

1/ Répartition des surfaces

a) Arachide 73-33

Prébase 2 ha semis 21 et 28 Juin
Base 12,7 ha semis du 18 au 25 Juin
M1 (hors station) 104 semis du 18 au 25 Juin

b) Arachide GH 119-20

Pré-base 2,15 ha semis 25 et 26 Juin

c) Arachide 28-206

Prébase 1,32 semis 21 et 22 Juin

d) Niébé

Mougne 2 ha semis 21 et 22 Juin
TVX 1 ha semis du 19 au 24 Juin
Fourrager 5,3 ha

.../...

e) Mil (Souna III)

2 ha semis le 6 et 9 juillet

2/ Densité à la levée

Arachide 73-33 prébase..... 110.000 pieds/ha
base entre..... 81 et 111.000 pieds/ha
M1..... 90.000 pieds/ha

Arachide GH 119-20..... 97.500 "
Arachide 28-206..... 97.500 "

3/ Etat des cultures

Très bon développement de toutes les espèces dans l'ensemble. Quelques attaques de "iules" ont pu être contrôlées grâce à l'emploi des appâts empoisonnés préparés par les cultivateurs.

4/ PLuviométrie

Juin..... 91,0 mm en 7 jours
Juillet..... 140,0 mm en 9 jours
Août..... 22,2 mm en 2 jours

Cumul..... 253,2 mm en 18 jours.

.../...

STATION DE DAROU

Ech : 1/4000ème

Campagne 1989-90

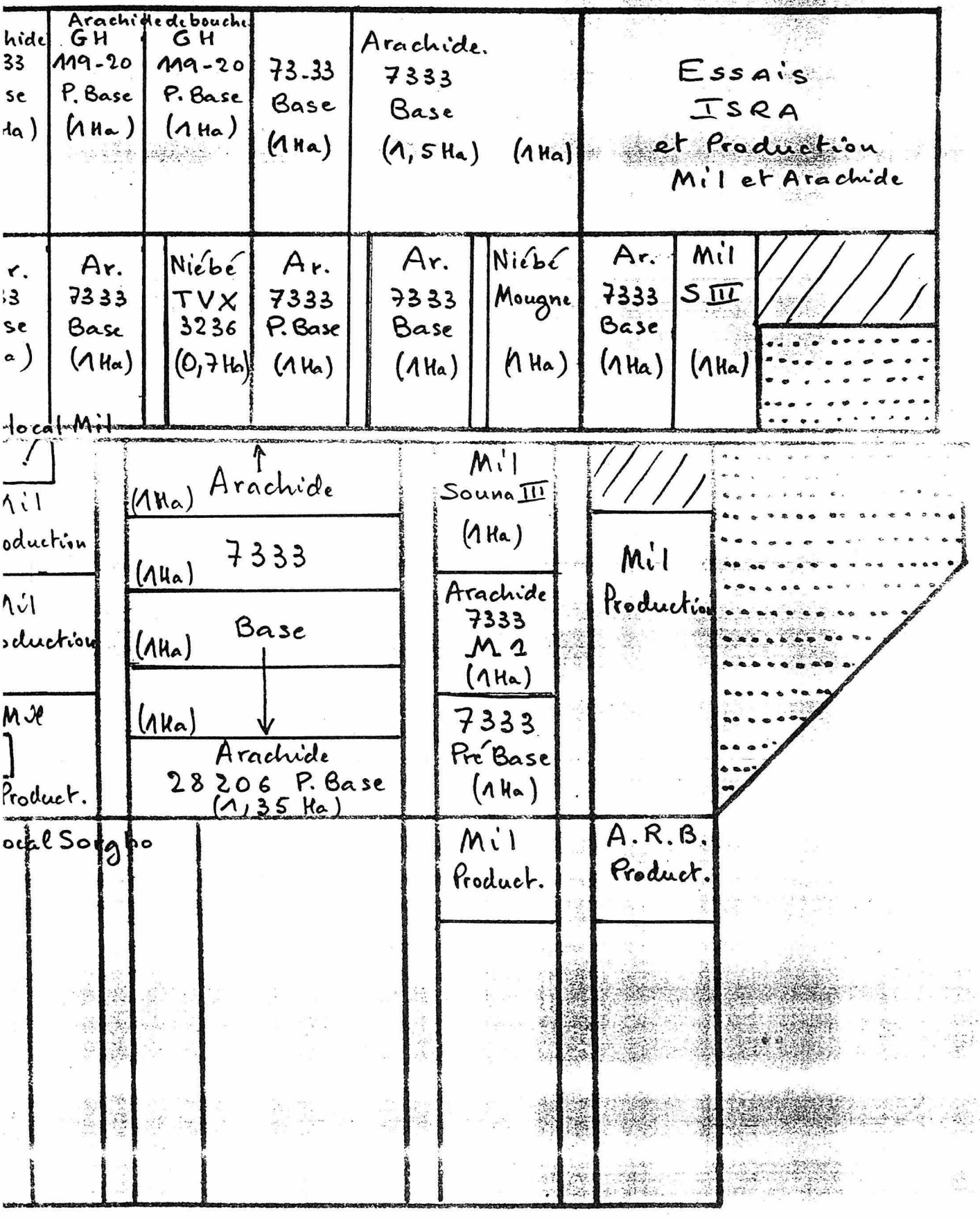

PAPEM DE BOULEL

Ech : 1/4 000ème

Campagne 1989-90

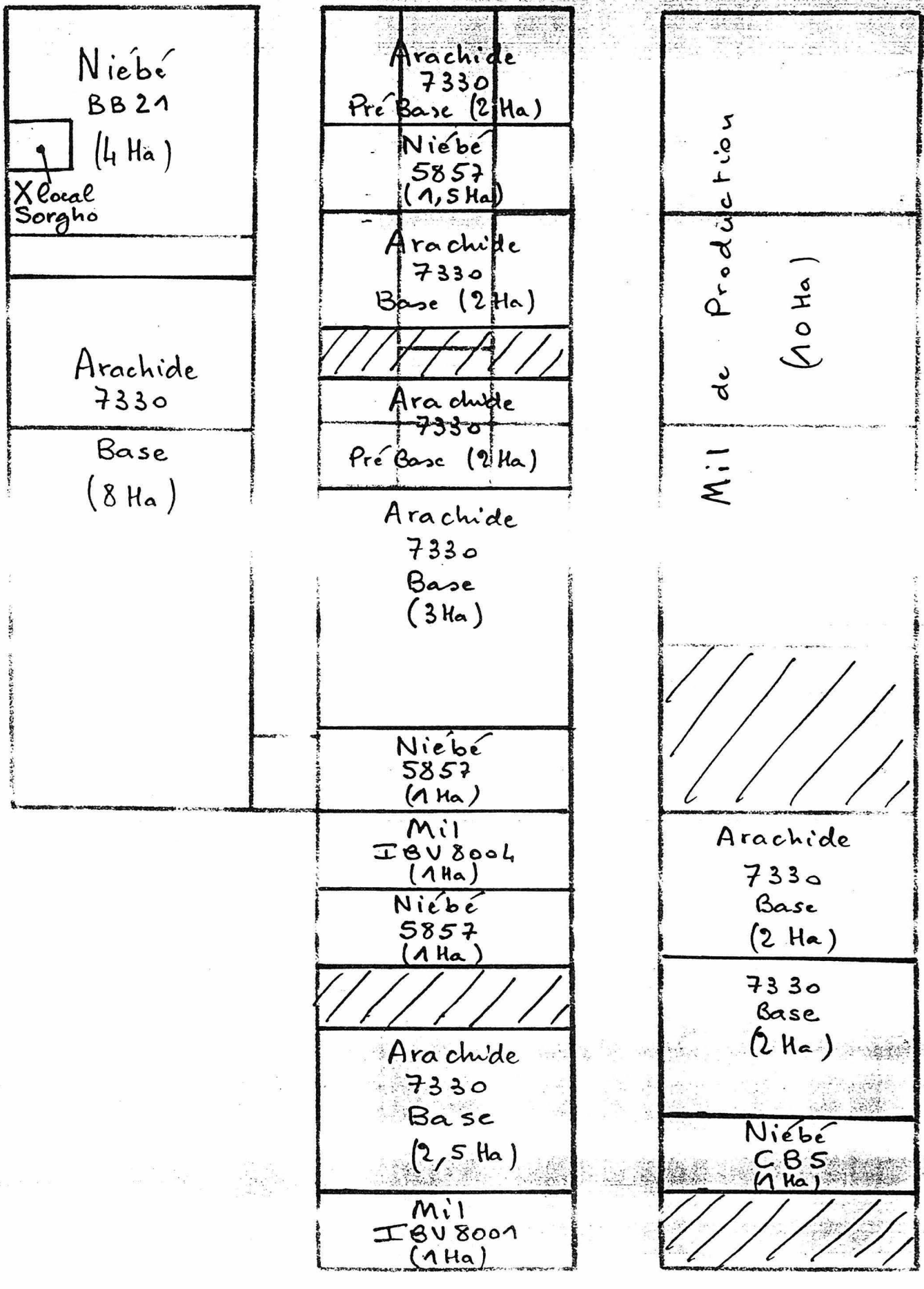

RESULTATS DE LA CAMPAGNE 1989-1990

1. PREVISIONS DE COLLECTE DES SEMENCES D'ARACHIDE

Le programme mis en place prévoyait 25.000 tonnes de collecte semencière mais il n'a été réalisé qu'à 81 %. Cependant les tris rendements/ha élevés qui ont été relevés dans l'ensemble des régions permettait de prévoir une production supérieure à 25.000 tonnes. Ces premières évaluations ont été arrêtées à 25.000 tonnes de collecte indiquées dans le tableau Objectifs de collecte arachide.

Une deuxième évaluation par rapport à une production de 27.573 tonnes, permettait de revoir la collecte à la baisse, au niveau de 22.344 tonnes le détail de ces prévisions de production et de collecte est indiqué dans le tableau : Evaluation des producteurs et prévisions de collecte.

Avant le démarrage de la campagne de collecte les prévisions de collecte définitives ont été remaniées et arrêtées comme suit :

Collecte N1 (N1 + m2)	=	2.577 tonnes
Collecte N2	=	18.842 "
TOTAL	=	21.419 "

La répartiion de ce programme par variété est la suivante : (tonnes)

Variétés	N1	N2	TOTAL
55-437	1 000	5 586	6 586
73-30	296	732	1 028
73-33	1 131	11 376	12 507
69-101	150	1 148	1 298
Total	2 577	18 842	21 419

.../...

OBJECTIFS DE COLLECTE ARACHIDE 1989/90 (en tonne)

Région	Variétés	P.B	Base	M1	N1	N2	Total
Louga	55-437				345	1520	1865
Diourbel	55-437				125	990	1115
	73-30				45	45	90
	Total				170	1435	1205
Thiès	55-437	2	-	210	390	1513	2115
	73-30				-	185	185
	73-33				90	810	900
	Total	2	-	210	480	2508	3200
Fatick	55-437				130	1294	1424
	73-30				75	600	675
	73-33				185	1715	1900
	Total				390	3609	3999
Kaolack	55-437				180	1224	1404
	73-30	5	19	80	160	-	264
	73-33	3	18	120	900	6990	10031
	28-206	3					3
	GH 119-20	4					4
	total	15	37	200	1240	10214	11706
Tamba	73_33			22	125	1335	1482
	69-101				-	103	103
	Total			22	125	1438	1585
Kolda	69-101	1,1	22,4	-	224,5	842	1090
Ziguinchor	69-101				-	350	350
Total National	55-437	2	-	210	1170	6541	7923
	73-30	5	19	80	280	830	1214
	73-33	3	18	142	1300	12850	14313
	69-101	1,1	22,4	-	224,5	1295	1543
	28-206	3					3
	GH 119-20	4					4
	Toutes variétés	18,1	59,4	432	2974,5	21516	25000

Evaluation des productions et prévisions de collecte

VARIETES	NIVEAUX	SURFACES (ha)	RENDEMENT/HA (kg)	PREVISION PRODUCTION (T)	PREVISION COLLECTE (T)
55-437	Prébase	1,5	1 200	1,8	1,8
	M1	139	1 530	213	200
	N1 (m2)	1 060	1 200	1 273	1 100
	N2	5 990	1 200	7 188	6 000
	TOTAL	7 190,5	-	8 675,8	7 301,8
73-33	Prébase	1,6	1 560	2,5	2,5
	Base	12	1 500	18	18
	M1	110	1 500	165	140
	N1 (m2)	1 329	1 200	1 595	1 360
	N2	11 053	1 200	13 260	10 600
	TOTAL	12 505,6	-	15 040,5	12 120,5
73-30	Prébase	4	1 125	4,5	4,5
	Base	19,5	1 100	21,5	21,5
	M1	91	1 200	109	95
	N1 (m2)	402	1 000	402	340
	N2	762	1 000	762	640
	TOTAL	1 278,5	-	1 299	1 101
69-101	Prébase	0,5	2 100	1,050	1
	Base	10,8	1 000	21,6	20
	N1 (m2)	173	2 000	346	300
	N2	1 460	1 500	2 190	1 500
	TOTAL	1 644,3	-	2 557,450	1 821
TOTAL NATIONAL		22 618,9		27 573,450	22 344,3

.../...

Réajustement du programme de collecte

1/ Programme de multiplication (M1 + N1)

Variété	Régions	collecte initiale (T)	collecte réajustée (1)
55-437	Louga	345	250
	Diourbel	125	87
	Thiès	600	437
	Fatick	130	95
	Kaolack	180	131
73-30	Diourbel	45	28
	Fatick	100	64
	Kaolack	321	204
69-101	Kolda	224,5	150
73-33	Thiès	90	64
	Fatick	185	135
	Kaolack	1114	814
	Tambacounda	162	118
Totaux	55-437	1380	1000
	73-30	466	296
	69-101	224,5	150
	73-33	1551	1131

II - PROGRAMME DE COLLECTE N2

Variété	Région	Prévision initiale	Prévision réajustée
55-437	Diourbel	990 T	872 T
	Thiès	1513 T	1336 T
	Louga	1420 T	1258 T
	Fatick	1210 T	1070 T
	Kaolack	1190 T	1050 T
Total 55-437		6323 T	5586 T
73-30	Fatick	600 T	530 T
	Diourbel	45 T	38 T
	Thiès	185 T	164 T
Total 73-30		830 T	732 T
73-33	Thiès	810 T	668 T
	Fatick	1715 T	1524 T
	Kaolack	8990 T	8003 T
	Tambacounda	1335 T	1181 T
Total 73-33		12850 T	11376 T
69-101	Kolda	842 T	747 T
	Ziguinchor	350 T	310 T
	Tambacounda	103 T	91 T
Total 69-101		1295 T	1148 T
Total N2		21298 T	18842 T

2. DEROULEMENT ET RESULTATS DE LA COLLECTE DES SEMENCES D'ARACHIDE

Les normes de collecte ont été définies en fonction des bon résultats de production de la campagne et dans l'objectif d'obtenir un très bon niveau de qualité des semences.

Puretés variétales

Les normes sont identiques pour toutes les variétés, elles varient seulement selon les niveaux de multiplication :

Semences de prébase et Semences de base	100 %
Semences de niveau 1	+ de 98 %
semences de Niveau 2	+ de 95 %

Etat sanitaire

La qualité sanitaire doit exclure toutes les gousses atteintes par des dégâts d'insectes ou par les moisissures.

Le taux de graines attaquées doit être inférieur à 2 % des gousses collectées.

Densités (ou poids spécifique en g/l)

Elles varient selon les variétés et les niveaux de multiplication, les normes suivants ont été fixées.

VARIETES	NIVEAU 1	NIVEAU 2
73-33	350	340
73-30	345	335
55-437	350	345
69-101	345	335

.../...

RESULTATS DE COLLECTE ARACHIDE (T)

La collecte des semences a commencé à partir du 4 Décembre 1989 avec un programme de financement pour 22.756 tonnes ainsi réparties :

Régions	Prévisions de collecte (T)
Thiès	2 671
Diourbel	1 025
Louga	1 508
Fatick	3 418
Kaolack	10 254
Tamba	1 320
Kolda	920
Ziguinchor	310
Total National	21.496

Les résultats de la collecte au 20 Février 1990 après 11 semaines de collecte sont les suivants (données de la DPCS).

REGIONS	PREBASES + BASES	N1	N2	TOTAL
THIES	42	504	1 784	2 330
DIOURBEL	-	109	893	1 002
LOUGA	-	4	1 227	1 231
FATICK	-	265	2 627	2 892
KAOLACK	47	1 094	7 522	8 663
TAMBA	-	118	1 220	1 338
KOLDA	20	153	738	911
ZIGUINCHOR	-	-	143	143
TOTAL	109	2 247	16 154	18 510

.../...

Les chiffres indiquées par la SONAGRAINES sont inférieurs d'environ 1.000 tonnes qui correspondant à la collecte privatisée réalisée par l'Union Nationale des Groupements de Productions de BAMBA (département de Tambacounda) qui s'est déroulée sur 5 points de collecte.

RESULTAT DE COLLECTE DE LA SONAGRAINE AU 11 MARS 1990

Régions	Poids collectés (T)
Thiès	2 150
Diourbel	1 002
Louga	1 231
Fatick	2 902
Kaolack	8 143
Tamba	1 024
Kolda	825
Ziguinchor	254
TOTAL	17 531

.../...

A/ ARACHIDE

REGIONS	VARIETES		COLLECTE PAR NIVEAU (EN TONNES) PB	B	M1	N1	N2	TOTAL
THIES	55-437	P	2,000	40,000	140,000	297,000	1 336,000	1 815,000
		R	2	40	140	274,296	1 269,530	1 725,826
		%	100	100	100	92,4	95,0	95,1
	73-30	P	-	-	-	-	164,000	164,000
		R					63	63
		%					38,4	38,4
	73-33	P	-	-	-	90,000	668,000	758,000
		R				90	451,739	541,739
		%				100	67,6	71,5
	Total TVC	P	2,000	40,000	140,000	387,000	2 168,000	2 737,000
		R	2	40	140	364,296	1.784.269	2 330,565
		%	100	100	100	94,1	61,5	85,2
DIOURBEL	55-437	P	-	-	-	87,000	872,000	959,000
		R				87	868,013	955,013
		%				100	99,4	99,6
	73-30	P	-	-	-	28,000	38,000	66,000
		R				22,352	25	47,352
		%				79,8	65,8	71,7
	Total TVC	P	-	-	-	115,000	910,000	1 025,000
		R				109,352	893,013	1 002,365
		%				95,1	98,1	97,8
LOUGA	55-437	P	-	-	-	250,000	1 258,000	1 508,000
		R				4,150	1 227,5	1 231,650
		%				1,7	97,6	81,7
TAMBA	73-33	P	-	-	18,000	100,000	1 181,000	1 299,000
		R			18	100	1 180,214	1 298,214
		%			100	100	99,9	99,9
	69-101	P	-	-	-	-	91,000	91,000
		R					40,623	40,623
		%						
	Total TVC	P	-	-	18,000	100,000	1 272,000	1 390,000
		R			18	100	1 220,837	1 338,837
		%			100	100	95,9	96,3
KAOLACK	55-437	P	-	-	-	131,000	1 050,000	1 181,000
		R				131	860,885	991,885
		%				100	82,0	84,0
	73-30	P	5,000	19,000	64,000	140,000	-	228,000
		R	4,714	18,746	63,968	120,720		208,148
		%	94,3	98,7	99,9	86,2		91,3
	73-33	P	3,000	18,000	120,000	694,000	8 003,000	8 838,000
		R	3	18	120	658,443	6 661,133	7 460,576
		%	100	100	100	94,9	83,2	84,
	28-206	P	3,000	-	-	-	-	3,000
		R	3					3
		%	100					100
	GH 119-20	P	4,000	-	-	-	-	4,000
		R	-					
		%						
	Total TVC	P	15,000	37,000	184,000	965,000	9 053,000	10 254,000
		R	10,714	36,746	183,968	910,163	7 522,018	8 663,609
		%	71,4	99,3	94,3	94,4	83,1	84,5

FATICK	55-437	P R %	- 	- 	- 	95,000 95 100	1 070,000 807,505 75,5	1 165,000 902,505 77,5
	73-30	P R %	- 	- 	- 	64,000 35,730 55,8	530,000 310,306 58,5	594,000 346,036 58,3
	73-33	P R %	- 	- 	- 	135,000 135 100	1 524,000 1 059,545 99,1	1 659,000 1 644,545 99,1
	Total TVC	P R %	- 	- 	- 	294,000 265,730 90,4	3 124,000 2 627,356 84,1	3 418,000 2 893,086 84,6
KOLDA	69-101	P R %	1,090 1,1 100	22,319 19 85,1	12 - 	* 138,000 153,400 111	747,000 738,282 98,8	920,409 906,782 98,5
ZIGUINCHOR	69-101	P R %	- 	- 	- 	-	310,000 143,709 46,4	310,000 143,709 46,4
	Total 55-437	P R %	2,000 2 100	40,000 40 100	140,000 140 100	860,000 591,446 68,8	5 586,000 5 033,433 90,1	6 628,000 5 806,879 87,6
	Total 73-30	P R %	5,000 4,714 94,3	19,000 18,746 98,7	64,000 63,968 99,9	232,000 178,802 77,1	732,000 398,306 54,4	1 052,000 664,536 63,2
	Total 73-33	P R %	3,000 3 100	18,000 18,000 100	138,000 138 100	1 019,000 983,443 96,5	11 376,000 9 802,631 86,2	12 554,000 10 945,074 87,2
	Total 28-206	P R %	3,000 3 100	-	-	-	-	3,000 3 100
	Total 69-101	P R %	1,090 1,1 100	22,319 19,0 85,1	12,000	* 138,000 153,4 111,0	1 148,000 922,614 80,4	1 321,409 1 096,114 83,0
	Total GH 119-20	P R %	4,000	-	-	-	-	4,000
	TOTAL ARACHIDE	P R %	18,091 13,814 76,4	99,319 95,746 96,4	354,000 341,968 84,8	2 249,000 1 907,091 85,8	18 842,000 16 156,984 85,7	21 562,409 18 515,603 85,9

3. DEROULEMENT ET RESULTATS DE LA COLLECTE DES SEMENCES VIVRIERES

Les prévisions de collecte arrêtées par les SRDR et la DPCS étaient les suivantes :

Espèces	Semences de base (T)	Semences certifiées (T)
MIL	5,2	82,9
SORGHO	1,9	1,2
MAIS	-	-
RIZ	50	816,5
NIEBE	10,9	90,8

La situation des réalisations est la suivante au 13 Février 1990

MIL	3,1	73,2
SORGHO	0,7	0
MAIS	50,9	497,3
RIZ	58,7	82 (à compléter après collecte SAED)
NIEBE	4,7	78,8
TOTAL	118,1	731,3

Le détail des prévisions par variété et par SRDR ainsi que les résultats de collecte sont détaillés dans les tableaux suivants :

.../...

B./ CULTURES VIVRIERES

B1. MIL

VARIETES	PRODUCTEURS	PREVISIONS Bases (T)	PREVISIONS Certif. (T)	PREVISIONS Total (T)	REALISATIONS Bases (T)	REALISATIONS Certif. (T)	REALISATIONS Total (T)	TAUX DE REALISATION (%)
SOUNA III	DPCS	2,200	-	2,200	1,510	-	1,510	68,6
	SODEVA	-	35,000	35,000	-	26,293	26,293	75,1
TOTAL	SOUNA III	2,200	35,000	37,200	1,510	26,293	27,803	74,7
IBV 8001	DPCS	1,300	-	1,300	0,740	-	0,740	56,9
	SODEVA	-	35,000	35,000	-	34,997	34,997	100,0
TOTAL	IBV 8001	1,300	35,000	36,300	0,740	34,997	35,737	98,4
IBV 8004	DPCS	1,700	-	1,700	0,867	-	0,867	51,0
	SODEVA	-	12,900	12,900	-	11,900	11,900	92,2
TOTAL	IBV 8004	1,700	12,900	14,600	0,867	11,900	12,767	87,4
TOTAL MIL (TVC)		5,200	82,900	88,100	3,117	73,190	76,307	86,6

B2. SORGHO

VARIETES	PRODUCTEURS	PREVISIONS Bases (T)	PREVISIONS Certif. (T)	PREVISIONS Total (T)	REALISATIONS Base (T)	REALISATIONS Certif. (T)	REALISATIONS Total (T)	TAUX DE REALISATION (%)
SSV5	DPCS	1,300	-	1,300	0,617	-	0,617	47,4
	SODAGRI	-	1,000	1,000	-	0	0	0
TOTAL	SSV5	1,300	1,000	2,300	0,617	0	0,617	26,8
F2-20	DPCS	0,600	-	0,600	0,101	-	0,101	16,8
	DERBAC	-	0,225	0,225	-	0	0	0
TOTAL	F2-20	0,600	0,225	0,825	0,101	0	0,101	12,2
TOTAL SORGHO	(TVC)	1,900	1,225	3,125	0,718	0	0,718	23,0

.../...

B3. MAIS

VARIETES	PRODUCTEURS	PREVISIONS			REALISATIONS			TAUX DE REALISATION
		Bases (T)	Certif. (T)	Total (T)	Bases (T)	Certif. (T)	Total (T)	(%)
MAKA	PROJET MAIS	-	-	-	0,757	30,913	31,670	-
EVC J		-	-	-	4,534	-	4,534	-
DPM 1		-	-	-	1,110	-	1,110	-
ACROSS 7728		-	-	-	0,134	4,522	4,656	-
ACROSS TZ UTW		-	-	-	1,421	-	1,421	-
EARLY THAI		-	-	-	2,870	16,311	19,181	-
EV 8343 SR		-	-	-	2,786	-	2,786	-
JEKA		-	-	-	1,885	-	1,885	-
MAYO GALKE		-	-	-	0,883	-	0,883	-
PIRSABAK		-	-	-	0,421	-	0,421	-
POOL 26		-	-	-	0,234	-	0,234	-
POZA RICA		-	-	-	1,082	-	1,082	-
SYNTHETIC C		-	-	-	12,606	185,101	197,707	-
UDB		-	-	-	13,910	260,453	274,363	-
EVC B		-	-	-	6,387	-	6,387	-
TOTAL MAIS (TVC)		-	-	-	50,970	497,300	548,270	-

B4. RIZ

VARIETES	PRODUCTEURS	PREVISIONS			REALISATIONS			TAUX DE REALISATION
		Bases (T)	Certif. (T)	Total (T)	Bases (T)	Certif. (T)	Total (T)	(%)
ROCK 5	DPCS	-	-	-	1,134	-	1,134	-
IKP	DPCS	-	-	-	16,455	-	16,455	-
	SODAGRI	-	36,655	36,655	-	23,218	23,218	63,3
	SAED	-	-	-	-	0	0	-
TOTAL	IKP	-	36,655	36,655	16,455	23,218	39,673	-
IR 1529	DPCS	-	-	-	14,515	-	14,515	-
	SODAGRI	-	112,175	112,175	-	30,885	30,885	27,5
	DERBAC	-	6,000	6,000	-	1,320	1,320	22,0
TOTAL	IR 1259	-	118,175	118,515	14,515	32,205	46,720	39,5
KH 998	DPCS	-	-	-	0	-	0	0
	SAED	-	-	-	-	0	0	0
	SODAGRI	-	39,655	39,655	-	19,485	19,485	49,1
TOTAL	KH 998	-	39,655	39,655	0	19,485	19,485	49,1
JAYA	DPCS	-	-	-	22,318	-	22,318	-
	SAED	-	-	-	-	0	0	-
	TOTAL JAYA	-	-	-	22,318	0	22,318	-

.../...

IR 442	DPCS	-	-	-	-	-	-	-
	DERBAC	-	4,050	4,050	-	0,274	0,274	6,8
	SODAGRI	-	0	0	-	3,338	3,338	-
TOTAL	IR 442	-	4,050	4,050	-	3,612	3,612	89,2
IR 8	DPCS	-	-	-	-	-	-	-
	DERBAC	-	3,750	3,750	-	0	0	0
TOTAL	IR 8	-	3,750	3,750	-	0	0	0
Dj 12 519	DPCS	-	-	-	3,365	-	3,365	-
	DERBAC	-	15,000	15,000	-	3,471	3,471	23,1
TOTAL	Dj 12 519	-	15,000	15,000	3,365	3,471	6,836	45,6
Dj 684 D	DPCS	-	-	-	0,942	-	0,942	-
TOTAL RIZ (TVC)		50,000	816,500	866,500	58,729	81,991	140,720	16,24

B5. NIEBE

VARIETES	PRODUCTEURS	PREVISIONS			REALISATIONS			TAUX DE REALISATION (%)
		Bases (T)	Certif. (T)	Total (T)	Bases (T)	Certif. (T)	Total (T)	
TVX 32-36	DPCS	0,960	-	0,960	0,398	-	0,398	41,4
NIEBE FOURRAGER 66-35	DPCS	1,600	-	1,600	0,800	-	0,800	50,0
MOUGNE	DPCS	1,200	-	1,200	0,700	-	0,700	58,3
CB 5	DPCS	1,200	-	1,200	0,852	-	0,852	71,0
NDIAMBOUR	SODEVA	-	12,250	12,250	-	6,238	6,238	50,9
58-57	DPCS	3,000	-	3,000	2,014	-	2,014	67,1
	SPDEVA	-	68,550	68,550	-	70,768	70,768	103,2
TOTAL	58-57	3,000	68,550	71,550	2,014	70,768	72,782	101,7
BAMBEY 21	DPCS	3,000	-	3,000	0,757	-	0,757	25,2
	SODEVA	-	4,000	4,000	-	1,825	1,825	45,6
	TOTAL BAMBEY 21	3,000	4,000	7,000	0,757	1,825	2,582	36,9
TN 88-63	SODAGRI	-	3,000	3,000	-	0	0	0
	DERBAC	-	3,000	3,000	-	0	0	0
TOTAL	TN 88-63	-	6,000	6,000	-	0	0	0
TOTAL NIEBE	(TVC)	10,960	90,800	101,760	4,721	78,831	83,552	82,1

PREPARATION DU PROGRAMME DE MULTIPLICATION POUR LA CAMPAGNE 1990-91

Le projet de programme est indiqué dans le tableau suivant.

Par rapport au programme de 1989-90, la réduction est d'environ 30 %, dans les proportions suivantes :

NIVEAUX	PROJET DE PROGRAMME 1989-90	PROJET DE PROGRAMME 1990-91	VARIATION
Prébase	0,90	0,45	- 50 %
Base	5,8	4,8	- 13 %
M1	39,3	40,5	+ 3 %
N1	326	204	- 33 %
N2	2 695	1 781	- 34 %
TOTAL	3 067,0	2 030,75	- 34 %

Il est nécessaire de prévoir une détermination du nombre de points de collecte à la baisse.

Les propositions que l'on peut examiner sont indiquées dans les tableaux et se résuments à :

15 seccos N1

53 seccos N2

.../...

LE PROJET DE P ROGRAMME DE MULTIPLICATION 1990/91 ARACHIDE EN TONNE

REGION	VARIETE	PB	BASE	M1	N1	N2	TOTAL	OBJ. DE COLLECTE
LOUGA	55-437				15	150	165	1 500
DIOURBEL	55-437				18	165	183	1 700
THIES	55-437			20	15	120	155	
	73-33				10	78	88	
	Total			20	25	198	243	2 200
FATICK	55-437				20	154	174	
	73-33				19	151	170	
	28-206					10		
	Total				39	315	354	3 500
KAOLACK	55-437	0,2	2	-	20	158	180,2	
	73-33	0,15	2	14	60	526	602,15	
	28-206	0,05	0,5	2,5	-	12	15,05	
	Total	0,4	4,5	16,5	80	696	797,4	8 000
TAMBA	73-33			2	15	131	148	
	69-101					8	8	
	Total			2	15	139	156	1 600
KOLDA	69-101	0,05	0,3	2	12	100	114,35	1 300
ZIGUINCHOR	69-101					18	18	200
TOTAL NATIONAL	55-437	0,2	2	20	88	747	857,2	8 190
	73-33	0,15	2	16	104	886	1008,15	9 960
	28-206	0,05	0,5	2,5	-	22	25,05	250
	69-101	0,05	0,3	2	12	126	140,35	1 500
	Toutes variétés	0,45	4,8	40,5	204	1781	2030,75	20 000

Propositions de répartition des points de multiplication

REGIONS	SECCOS N1	SECCOS N2 (1 à 2/Dpt)	PROGRAMMES (T)	
			N1	N2
LOUGA	1 (3 dépts)	5	15	150
DIOURBEL	2 (3 dépts)	6	18	165
THIES	2	7	25	198
FATICK	3	9	39	315
KAOLACK	4	15	80	696
TAMBA	1 (3 dépts)	4	15	139
KOLDA	2 (3 dépts)	5	12	100
ZIGUINCHOR	0 (3 dépts)	2	-	18
TOTAL	15	53	294/15	1 781/53

Poids moyen de semences/secco : 13T/secco 33 T/secco

.../...

PROPOSITIONS DE REPARTITION DES SECCOS PAR DEPARTEMENT ET ARRONDISSEMENT

REGIONS	SECCOS N1	DEPARTMENTS	SECCOS N2	ARRONDISSEMENTS
LOUGA	1	Kébémer	3	Ndande Sagatta, D. Mousty
			2	Dahra, Linguère
DIOURBEL	1	Diourbel	2	Ndindy, Ndoulo
	1	Mbacké	2	Ndame, Kael
			2	Baba Garage, Ngoye
THIES	1	Thiès	2	Pout, Thiénaba Noto
	0	Tivaouane	3	Niakhene M. Dakar
	1	Mbour	2	Nguékokh, Fissel Thiénaba
FATICK	1	Fatick	4	Diakhao, Niakhar, Tattaguine, Fimela
	1	Gossas	3	Ouadiour, Colobane, Guinguinéo
	1	Foundioungne	2	Djilor, Toubakouta
KAOLACK	1	Kaolack	4	Diédieng, Ndofanne, Gandiaye
	1	Nioro	4	W. Ngouna, Paoskoto, Méd. Sabakh
	2	Kaffrine	7	Birkelane, M. Hoddar, Nganda, Koungheul
TAMBA	1	Tamba	3	Koumpentou, Koussanar, Maka
			1	Goudiry
KOLDA	1	Kold&	1	Médina Y. Foula
	0	Vélingara	2	Kounkané, Boukonto
	1	Sédhiou	2	Bounkiling, Tanaff
ZIGUINCHOR	0	Bignona	1	Sindian
	0	Ziguinchor	1	Niaguisse

TOTAL SECCOS N1 15 N2 53

A N N E X E S

Au cours de la campagne des groupes de réflexion DPCS-SONAGRAINES ont collaboré à la mise au point de propositions pour l'amélioration de la filière semencière arachide.

Les travaux ont concerné deux domaines :

- l'amélioration de la filière semencière sur le plan technique et financier
- l'organisation de la collecte privatisée des semences.

Les documents qui suivent présentent les dispositions qui ont pour but de mener à bien ces orientations et activités nouvelles qui impliquent une plus grande contribution des contractuels semenciers et des producteurs d'arachide :

- Compte rendu de réunion pour la réadaptation et l'équilibre de la filière semences
- Note sur la problématique des prix de cession des semences
- Note sur la gestion des semences sélectionnées
- Protocole technique de collect et de vente privatisée
- Utilisation des semences certifiées pour la production des semences personnelles.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DU
CONTROLE DES SEMENCES

Dakar, le 29 juillet 1989

GD/MMC

COMPTE RENDU DE REUNION ENTRE LA SONAGRAINES ET LA DPCS POUR L'ETUDE DE PROPOSITIONS POUR LA READAPTATION ET L'EQUILIBRE DE LA FILIERE SEMENCES D'ARACHIDE LE 28 JUILLET 1989

La séance de travail tenue à la DPCS à 16 h a eu pour participants :

SONAGRAINES : M. COLY, Directeur Général
M. SARR, Responsable des Semences

DPCS : M. SECK, Directeur (Président de séance)
M. CISSE, Responsable de la DAF
MM BASSENE et BURGAUD, Cellule PTS
MM NDOYE (DCC) et DELBOSC (CT1)

L'ordre du jour proposé par la DPCS a été modifié et les points suivants ont été retenus :

1) aspects techniques de la filière semencière
2) aspects financiers de la filière semencière
   - étude du prix de revient des semences
   - politique des prix et modalités de cession
3) plan d'action
   - à court terme pour la campagne 1989/90
   - à moyen terme pour les prochaines campagnes

1) ASPECTS TECHNIQUES

Les observations formulées dans ce domaine ont concerné principalement les aspects de qualité liés d'une part à l'organisation de la production et d'autre part à l'application des normes de contrôle pendant la collecte des semences.

Le développement de la politique des réserves personnelles de semences a été évoqué dans la mesure où celles-ci constituent pour les culti-

.../...

vateurs une solution moins onéreuse avec l'utilisation de stocks dont la qualité leur paraît assez satisfaisante.

Il semble que le circuit commercial des semences d'arachide de la SONAGRAINES, certifiées par la DPCS, se heurte à la concurrence des graines disponibles sur le marché parallèle non contrôlé. Cette concurrence joue à la fois dans le domaine des prix et celui de la qualité au plan semencier. Dans certaines zones il existe d'autre part le problème du choix de la variété, en effet les programmes de distribution ne sont pas toujours en adéquation avec la demande des cultivateurs.

Malgré l'amélioration des résultats de qualité et de conservation des semences enregistrés au cours des dernières campagnes, il apparaît donc nécessaire d'améliorer et d'assurer la qualité et la présentation des semences qui sont proposées dans les points de vente de la SONAGRAINES.

Pour atteindre cet objectif de compétitivité des semences certifiées, la DPCS et la SONAGRAINES doivent faire des propositions des mesures à prendre tant sur le plan technique que dans le domaine de la présentation à la vente.

Ces propositions seront présentées dans deux documents qui serviront de guide pour le fonctionnement de la filière semencière, ils devront traiter des aspects suivants :

- *pour la DPCS, les conditions de la production, les contrôles au champ et à la collecte, le fonctionnement des agents et leurs relations avec les contractuels et les gérants de la SONAGRAINES ;*

- *pour la SONAGRAINES, les conditions d'achat et de vente des semences, les relations commerciales avec les producteurs semenciers, l'étude du marché semencier et la proposition de nouveaux produits (semences décortiquées, possibilité de vente de variétés différentes au même lieu etc).*

2) ASPECTS FINANCIERS

Dans les aspects financiers on a d'abord examiné les composantes du prix de revient des semences pour ensuite aborder les éléments de détermination de la politique des prix et les modalités de cession.

Prix de revient des semences

La SONAGRAINES a présenté un tableau analytique des différentes rubriques intervenant dans le calcul du prix de revient des semences.

.../...

L'hypothèse de travail repose sur la constitution d'un stock de semences de 25 000 tonnes, au total, comprenant :

N1 2500 tonnes
N2 15000 tonnes
Ordinaires 7500 tonnes

Les prix de revient obtenus pour chaque catégorie sont respectivement de :

N1 106,94 F/kg
N2 89,28 F/kg
Ordinaires 81,82 F/kg

Les discussions ont abouti au choix des orientations suivantes pour modifier les prix de revient :

- prendre en compte un stock de semences composé seulement de semences N1 et N2
- détailler dans une note explicative certaines opérations en particulier celles ayant trait à la technologie des semences. La présentation chiffrée de cette étude doit être identique à celle de l'évaluation du PTS.

Politique des prix et modalités de cession

Pour ces 2 points les débats se sont appuyés sur les documents présentés respectivement par la SONAGRAINES et par la DPCS.

Pour la SONAGRAINES, il n'est pas conforme à la NPA qu'il y ait une quelconque intervention, en matière d'achat et de vente, d'autres structures que les privés ou les organisations paysannes. C'est pourquoi, aussi bien la retenue à la source que la diminution du prix de vente des semences par un prélèvement sur l'ARH ne sont à proposer, car elles résultent d'un certain dirigisme non compatible avec la tendance à la privatisation.

D'autre part la proportionnalité de ces 2 modes de prélèvement par rapport à la production est plus pénalisante pour les régions à bonne collecte SONACOS alors que la contribution des zones qui vendent peu est plus restreinte. Cet appel à une solidarité au niveau national peut-elle être comprise et acceptée par les cultivateurs ?

Après analyse des difficultés de mise en place des solutions proposées par la DPCS, il est néanmoins constaté que les niveaux de coût actuels des semences doivent être abaissés si l'on veut créer des conditions plus favorables pour l'écoulement des semences certifiées.

.../...

Il ressort qu'il faut donc, d'une part rechercher une compression des prix de revient et d'autre part trouver une contribution financière auto-générée par la filière arachide qui permettent de réduire l'écart de prix entre l'arachide d'huilerie et les semences d'arachide.

3) PLAN D'ACTION

1°) à court terme

a) la DPCS et la SONAGRAINES rédigeront des notes sur la production des semences et leur contrôle ; la commercialisation et la promotion des ventes ;

b) l'étude du prix de revient des semences sera revue et accompagnée d'une note explicative détaillée ;

c) les conditions d'application de la 2e proposition faite par la DPCS seront détaillées.

Ces différents travaux devront être disponibles pour le 10 août en vue de leur examen au cours d'une prochaine réunion qui se tiendra le 17 août entre la SONAGRAINES et la DPCS ;

d) le plan de campagne de collecte 1989/90 devra également être préparé pour déterminer en particulier les prévisions et les zones de collecte des semences.
La SONAGRAINES devra par ailleurs prospecter le marché des semences de la prochaine campagne de vente en cherchant à connaître la demande variétale, la nature de conditionnement des semences (vrac, sac, décortiquées, etc).

2°) à moyen terme

La mise en application des nouvelles modalités de cession et du nouveau barème de prix qui auront été retenus feront l'objet du plan d'action à court terme.

En effet, il semble souhaitable, quelles que soient les mesures qui seront adoptées, que leur application soit maintenue pendant au moins deux ou trois campagnes et même plus afin de permettre au système de produire pleinement ses effets.

Demba NDOYE — *G. DELBOSC*

M.D.R. - Direction de la Protection et du Contrôle des Semences - D.P.C.S.

_____/ NOTE SUR

LA PROBLEMATIQUE DES PRIX DE CESSION DES SEMENCES SELECTIONNEES

PAR

LA SONAGRAINES ET LA DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DU CONTROLE DES SEMENCES (D.P.C.S)

AOUT 1989

1 - PREAMBULE

A la lumière des enseignements tirés de la campagne 1988/89, il apparaît clairement qu'après quatre années d'application de la nouvelle politique agricole, la gestion des semences certifiées est à un tournant critique qui interpelle les principaux acteurs techniques et commerciaux de la filière.

C'est pourquoi, au cours du mois d'août 1989, la SONAGRAINES et la D.P.C.S ont procédé à des échanges de vues, dans le cadre de plusieurs réunions dont les conclusions font l'objet de deux notes distinctes.

La première note, esquisse d'une évaluation du volet semencier de la NPA, est une synthèse des mesures d'ordre pratique dont la mise en oeuvre, par la D.P.C.S et la SONAGRAINES, pourrait améliorer la gestion technique et commerciale du stock de semences dit de sécurité.

Dans la présente, il s'agit d'exposer la problèmatique de l'équilibre financier de la filière des semences, et de formuler, en conséquence, un certain nombre de propositions.

2 - NECESSITE D'UNE POLITIQUE SEMENCIERE

Contrairement à certains pays africains, le Sénégal a su pérenniser la culture de l'arachide qui devrait demeurer, à court et moyen terme, l'un des principaux facteurs de développement agricole et d'équilibre socio-économique.

Il est généralement admis que cette performance est principalement due aux efforts techniques et financiers qui ont été constamment portés sur la filière dont les acquis doivent, par conséquent, être judicieusement préservés et consolidés.

.../...

22 SEP. 1989

C'est ainsi que, dans le cadre de la nouvelle politique agricole, les objectifs de responsabilisation des producteurs, à travers la constitution de réserves personnelles de semences sont mis en adéquation avec une collecte, présentement fixée à 25 000 tonnes de semences certifiées.

Il s'agit donc d'assurer, avec efficacité, la gestion technique et commerciale d'un stock dit de sécurité dont la fonction est, en définitive, de maintenir, à tout moment, un niveau optimal de qualité des semences utilisées au Sénégal, par une valorisation du potentiel génétique des variétés recommandées par la recherche.

En terme d'efficience mesurable, la finalité de cette gestion est d'écouler, effectivement et sans pertes financières, ces 25 000 tonnes de semences de bonne qualité, fruit d'un long processus de sélection et de production, de contrôle et de certification, de collecte, de stockage et de protection.

3 - LA PROBLEMATIQUE DU PLACEMENT DES SEMENCES

Conformément à la nouvelle politique agricole, le placement des semences est prioritairement axé sur des stratégies de vente au comptant, ce qui implique :

a) - Un produit de qualité intrinsèque et reconnu par les producteurs.

b) - Un prix compétif mais compatible avec les contraintes financières de la SONAGRAINES qui gère le stock de sécurité, avec obligation de minimisation des coûts.

c) - Un support adéquat de publicité et de promotion.

22 SEP. 1989

Au plan de la qualité et de la promotion, il y a certes des problèmes qui appellent des solutions - déjà entrevues du reste - mais, aujourd'hui, c'est la question du prix de cession que l'on s'accorde à considérer comme le principal centre d'intérêt des conditions de placement des semences.

En effet, entre 1986 et 1989, les placements ont suivi une baisse progressive, pour atteindre 10 300 tonnes en 1988/89 dont, seulement 5 000 tonnes au titre des ventes au comptant.

Au plan du système de prix, l'évolution a été la suivante :

		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89
PRIX D'ACHAT AU PRODUCTEUR	ARACHIDE D'HUILERIE	90 F/Kg	90 F/Kg	90 F/Kg	70 F/Kg
	SEMENCES NIVEAU 2	110 F/Kg	110 F/Kg	110 F/Kg	80 F/Kg
	SEMENCES NIVEAU 1	115 F/Kg	115 F/Kg	115 F/Kg	85 F/Kg
PRIX DE CESSION	SEMENCES NIVEAU 2	115 F/Kg	121 F/Kg	121 F/Kg	110 F/Kg
	SEMENCES NIVEAU 1	120 F/Kg	130 F/Kg	130 F/Kg	120 F/Kg

La fixation de prix de cession des semences dépend de la structure des coûts et de l'aménagement d'une subvention accordée par l'Etat.

22 SEP. 1989

Or, entre 1984/85 et 1988/89, cette subvention est passée de 1 500 000 000 à 350 000 000 francs : ce qui a impliqué la mise en oeuvre, par la SONAGRAINES, d'une politique de compression de coûts qui a atteint son point maximal, sauf à risquer de compromettre la qualité des semences.

En 1988/89, la diminution du prix de cession des semences Niveau 2 a été de 11 francs/Kg, alors que le prix au producteur de l'arachide d'huilerie a baissé de 20 francs.

Aujourd'hui, le prix de cession des semences sélectionnées et, dans une moindre mesure, la sincérité des modalités de transactions y afférentes, semblent constituer les points faibles à surmonter, face aux offres concurrentes.

C'est pourquoi, pour la campagne 1989/90, en plus des mesures d'ordre pratique qui sont proposées par ailleurs, il est indispensable de baisser les prix de cession des semences, en tenant compte, au demeurant, de toutes les contraintes de la filière.

4 - PROPOSITIONS

4.1 - Prix au Producteur

Les prix au producteur fixés en 1988/89 peuvent être reconduits pour 1989/90, soit :

Base	105 Francs
Niveau 1	85 "
Niveau 2	80 "

4.2 - Prix de Cession

Par suite de plusieurs sondages et, selon divers opérateurs évoluant en milieu rural, les seuils acceptables et applicalbes

22 SEP. 1989 /...

du prix de cession (avec fongicides) des semences sélectionnées se situent autour de :

Niveau 1 et Base	110 Francs le Kilogramme
Niveau 2	100 " "

Ainsi, pour la campagne 1989/90, il pourrait être retenu ce qui suit :

	PRIX DE CESSION AVEC FONGICIDES		PRIX DE CESSION SANS FONGICIDES	
	AVEC EPARGNE	SANS EPARGNE	AVEC EPARGNE	SANS EPARGNE
NIVEAU 1	108 F	110 F	105 F	107 F
NIVEAU 2	98 F	100 F	95 F	97 F

Or, sur la base d'une estimation budgétaire de la gestion des semences 1989/90, les prix de revient se profilent comme suit :

	NIVEAU 1	NIVEAU 2
Hors charges structures et frais financiers (v. Annexe 1)	106 F	91 F
Charges structures	14 F	14 F
Frais financiers	5 F	5 F
	125 F	110 F

Dans le cas d'une vente intégrale du stock, il résulterait de ces hypothèses prévisionnelles, un déficit provenant de la différence entre les prix de revient et les prix de cession (sans épargne et avec fongicides)

22 SEP. 1989

Déficit Niveau 1	(125.000 - 110.000 F) x 3.000 T =	45.000.000
Déficit Niveau 2	(110.000 - 100.000 F) x 22.000 T =	220.000.000
		265.000.000

Cette perspective d'un déficit de 265.000.000 francs, dans l'option d'une baisse de prix de cession, implique que soient recherchées des ressources permettant d'assurer l'équilibre de la filière semencière.

4.2 - Equilibre de la Filière Semencière

Sur cette question capitale, il convient d'abord, de noter qu'au plan de la gestion interne, les voies possibles de compression de coûts ont été explorées, y compris en matière de charges de structure sur lesquelles, par des efforts accrus de gestion, on compte réaliser des économies de 4 francs / kg, au cours de l'exercice 1989/90.

Ainsi, pour équilibrer la filière, deux hypothèses peuvent être entrevues :

4.2.1 - Maintien de la Subvention

Depuis 1985, les subventions accordées par l'Etat, au titre de la gestion des semences, sont passées de 1.500.000.000 F 350.000.000 F.

D'aucuns pensent que, compte tenu de l'importance et des enjeux sociaux économiques de la culture arachidière, sa filière semencière devrait continuer à bénéficier d'un soutien financier des pouvoirs publics.

En clair, il est indispensable que, par le biais d'une contribution budgétaire de l'Etat, une subvention de l'ordre de 300 Millions de francs soit accordée pour l'équilibre de la gestion du stock dit de sécurité.

22 SEP. 1989

4.2.2 - Institution d'un fonds semencier

Comme premier jalon du processus de transfert, à moyen terme, de la gestion des semences certifiées, à des groupements autonomes mais intégrés au système associatif du monde rural, il pourrait être opportun de convaincre les paysans à accepter le principe de prélèvement parafiscal d'un franc par kg d'apport contrôlé en commercialisation.

Cette mesure consisterait à payer l'arachide sur la base de 69 francs/kg et d'affecter le franc résiduel à un fonds semencier qui serait, en outre, alimenté par :

a) - Le produit d'une opération SEM-SEN qui serait une vaste campagne de sponsoring, appuyée de publicité et de promotion, avec le concours financier :

. de la SONACOS, des Savonneries, et de la LONASE

. des Transporteurs et de tous les fournisseurs de produits et matériels achetés par le Groupe SONACOS

. des Compagnies d'Assurance qui sont en relation contractuelle avec le Groupe SONACOS

. des fournisseurs d'intrants agricoles.

Il est à noter que, pour une campagne donnée, tous les producteurs d'arachide supportent le léger poids du prélèvement, alors que les 25.000 tonnes de semences collectées ne peuvent être achetées que par une partie d'entre eux.

Ce déséquilibre n'est que ponctuel, dans la mesure où :

22 SEP. 1989

a) - Dans l'optique des réflexions en cours, avec l'émergence des groupements semenciers, la diffusion pluriannuelle des semences sélectionnées devrait être menée avec des programmes de renouvellement périodique, au bénéfice de tous les producteurs et, à tour de rôle.

b) - En plus des objectifs de soutien au prix de cession, le fonds semencier (voir ci-après) aurait à soutenir une série d'actions visant à consolider et à développer les acquis de la filière, dans l'intérêt des producteurs, en définitive.

Ledit fonds semencier serait placé sous l'autorité du M.D.R. qui désignera un comité de gestion.

Il servirait à financer, en priorité, les déficits annuels liés à la baisse des prix de cession et, en plus, contribuerait à trouver des solutions à certains problèmes liés à la gestion des semences, à l'exclusion de toute participation à un épongement de dettes contractées en définitive, par des particuliers.

a) - Incitation à la productivité des champs de multiplication, par une plus grande fidélisation des contractuels et une amélioration du label qualité de la semence certifiée.

Cette incitation pourrait revêtir l'une ou l'autre des formes suivantes :

. Relèvement du prix aux producteurs des semences de l'ordre de 2 à 3 francs/kg (soit un besoin financier de 60.000.000 F)

. Distribution de primes de qualité, notamment, pour les efforts consentis sur l'amélioration de la densité.

.../...

22 SEP. 1989

b) - Soutien spécial, en cas de besoin, à des variétés semencières à caractère momentanément stratégique, de par leur vulnérabilité conjoncturelle ou leur nouveauté.

c) - Effort d'approche des semences collectées, vers les pôles de demande solvable.

d) - Accroissement de l'offre en semences décortiquées.

e) - Essais ou tests jugés nécessaires, au plan des applications techniques ou d'effets de démonstration.

f) - Campagnes de publicité et de promotion.

g) - Etudes à caractère technique ou commercial nécessistées par des besoins d'amélioration de la gestion des semences.

h) - Appui aux groupements semenciers de production et de vente.

i) - Voies d'accélération du processus de transfert de la gestion du stock de sécurité aux groupements de producteurs et à des privés.

Il est à noter qu'une baisse du prix de cession des semences pourrait entraîner une hausse de la demande : ce qui serait encore bénéfique à la filière, au double plan tecnique et financier.

En tout état de cause, même si, par l'application des mesures proposées, ci-avant, il s'avérait possible d'équilibrer la filière avec des prix de cession inférieurs à 110 francs (NIVEAU 1) et 100 francs (NIVEAU 2), il faudrait toutefois éviter :

.../...

22 SEP. 1989

. de banaliser la véritable semence sélectionnée qu'il importe, en effet, de maintenir sur un niveau de gamme à bonne image de qualité ;

. de créer des situations pouvant favoriser les détournements d'utilisation, notamment, par l'intervention massive des commerçants.

En outre, il convient de signaler que, parallèlement à la nécessité de résoudre la problèmatique des prix de cession, il faudrait améliorer la gestion technique et commerciale des semences, sur la base d'un diagnostic des forces et faiblesses du système.

La SONAGRAINES et la D.P.C.S se sont penchées sur ces questions et ont retenu des mesures dont l'application contribuera à consolider le label de qualité des semences sélectionnées.

Ces mesures ont principalement trait aux domaines suivants :

. les programmes de multiplication, le choix des contractuels et l'encadrement de la production semencière ;

. les contrôles de collecte et les problèmes de technologie, de conservation et de protection ;

. le marketing et les stratégies de placement des semences.

CONCLUSION

C'est probablement une gageure que de rechercher à équilibrer la gestion de la filière semencière à travers, en partie, une très légère ponction des ressources paysannes qui ont déjà été sensiblement entamées, pour des considérations d'équilibre financier du même ordre.

.../...

22 SEP. 1980

Le pari tient justement en ce qu'il est question, aujourd'hui, d'aménager, par ce biais, des conditions moins contraignantes d'accès des producteurs, - certes sur une période de temps donnée - à un produit qui est le ferment même de l'essentiel de leurs ressources monétaires.

Au surplus, des perspectives de sauvegarde voire d'augmentation significative de productivité peuvent se trouver, ainsi, mieux assurées.

22 SEP. 1989

Le budget prévisionnel ainsi présenté est bâti essentiellement autour des principes ci-après :

ACHAT

L'objectif de collecte est de 25 000 Tonnes dont :

3 000 Tonnes	N1
22 000 Tonnes	N2

TECHNOLOGIE

Le poste Remise en état du matériel de collecte et seccos (8 000 000 Frs) concerne essentiellement les semences Niveau 1 pour 5 000 000 Frs, compte-tenu de l'importance relative des réparations des tarares.

Le poste Sacherie est imputé à la fois aux semences N1 et N2 respectivement pour 3/4 et 1/4 de la valeur des sacs : en effet, on considère qu'un 1/4 des sacs N1 utilisé en année N peut être réutilisé en année N + 1.

Les 15 000 tonnes de mutation se présentent comme suit :

- stock de multiplication	2 500 T / 3 000 T
- Stock de vulgarisation	12 500 T /22 000 T

A part les tararistes et mécaniciens qui sont affectés à 100% au Niveau 1, le coût des saisonniers est réparti selon le critère de proportionnalité au tonnage collecté.

Ainsi, compte non tenu des frais financiers et des charges de structure, les coûts des semences 1989/90 se profilent comme suit :

Niveau 1	105 933 Frs/Tonne
Niveau 2	91 072 Frs/Tonne

Les frais financiers se chiffrant autour de 4 -5 Frs/Kg, les charges de structure pourraient être, moyennant un effort accru de compression, ramenées de 18 Frs à 14 Frs/Kg/

SYNTHESE DES COUTS UNITAIRES SEMENCES
(Hors frais financiers et charges de structure)

	TOTAL	N I	N II
A. ACHAT	80 600 F/T	85 000 F/T	80 000 F/T
B. TECHNOLOGIE			
Remise en état mat. et sec.	320 F/T	2 167 F/T	68 F/T
Carburant Tarare	8 F/T	70 F/T	-
Carburant Agent de Qualité	40 F/T	40 F/T	40 F/T
Sacherie	840 F/T	5 250 F/T	239 F/T
Manutention Fumigation	388 F/T	900 F/T	318 F/T
Mutation	2 400 F/T	3 333 F/T	2 272 F/T
	3 996 F/T	11 760 F/T	2 937 F/T
C. SAISONNIERS	4 860 F/T	5 773 F/T	4 735 F/T
D. PRODUITS	3 400 F/T	3 400 F/T	3 400 F/T
	92 856 F/T	105 933 F/T	91 072 F/T

ANNEXES

//) N N E X E 1

LES COUTS DE LA GESTION DES SEMENCES 1989/90

		N1		N2	
			F/TONNE		F/TONNE
ACHAT					
3 000 T de N1 à 85 000 F	255 000 000	255 000 000	85 000		
22 000 T de N2 à 80 000 F	1 760 000 000	-		1 760 000 000	80 000
	2 015 000 000	255 000 000	85 000 F/T	1 760 000 000	80 000 F/T
TECHNOLOGIE					
Remise en état mat. et sec.	8 000 000	6 500 000	2 167 F/T	1 500 000	68 F/T
Carburant tarares	210 000	210 000	70 F/T	-	
Carburant A. de qualité	1 000 000	190 000	40 F/T	880 000	40 F
Sacherie N1 : 50 000 sacs	21 000 000	15 750 000	5 250 F/T	5 250 000	239 F
Manutention fumigation N1 (3 000 T)	2 700 000	2 700 000	900 F/T	-	-
Manutention fumigation N2 (10 000 T)	7 000 000	-		7 000 000	318 F
Mutations : 15 000 T à 4 000 F/T	60 000 000	10 000 000	3 333 F/T	50 000 000	2 272 F
	99 910 000	35 280 000	11 760 F/T	64 630 000	2 937 F
AGENTS SAISONNIERS					
20 agents de QU. en 8 mois	16 000 000	1 920 000	640 F/T	14 080 000	640
130 Gérants Achet. 8 mois	95 000 000	11 400 000	3 800 F/T	83 600 000	3 800
20 Gérants Vende. 4 mois	6 500 000	-		6 500 000	295
18 Tararistes 2 mois	3 000 000	3 000 000	1 000 F/T	-	
5 Mécaniciens 2 mois	1 000 000	1 000 000	333 F/T	-	
	121 500 000	17 320 000	5 773 F/T	104 180 000	4 735
PRODUITS					
Insecticides	20 000 000	2 400 000	800 F/T	17 600 000	800
Fongicides	65 000 000	7 800 000	2 600 F/T	57 200 000	2 600
	85 000 000	10 200 000	3 400 F/T	74 800 000	3 400F/T
	2 321 410 000	317 800 000	105 933 F/T	2 003 610 000	91 072F/T

DIRECTION GENERALE

ANNEXE 2

DONNEES DE REFERENCE SUR LE PLACEMENT DES SEMENCES
ENSEMBLE DU SENEGAL

		C A M P A G N E S				
		1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89
Quantités achetées en semences		47 709 T	55 228 T	60 497 T	37 610 T	19 019 T
Prix d'achat au Producteur du Kg	N1	79 F	115 F	115 F	115 F	85 F
	N2	76 F	110 F	110 F	110 F	80 F
	ORDINAIRES		90	90	90	70
Prix de vente du Kg	MULTIPLICAT.		120 F	130 F	130 F	120 F
	VULGARISAT.	105 F	115 F	121 F	121 F	110 F
CESSIONS	Ventes au comptant et épargne	4 687 T	20 688 T	24 984	15 074 T	5 085 T
	Crédit CNCAS et autres	60 052 TD) * 10 974 TC) 71 026 T	37 836 T	6 739 T	6 498 T	5 257 T
	TOTAL	75 713 T	58 524 T	31 723 T	21 572 T	10 342 T
Surplus écoulés		20 418 T	391 T	27 585 T (ND)	14 650 T (NC)	-
Collecte ARH		183 452 T	285 035 T	532 710 T	665 899 T	390 507 T

* D : Distribution au prorota des apports. C : Crédit aux Sections villageoises.

N O T E

SUR

LA GESTION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DES SEMENCES SELECTIONNEES

PAR

LA SONAGRAINES

et

LA DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DU CONTROLE DES SEMENCES (D P.C.S.)

AOUT 1989

1. Préambule

Au cours de la campagne 1988/89, le placement des semences s'est heurté à des obstacles dont l'analyse, par les principaux acteurs techniques et commerciaux de la filière, laisse apparaître, aujourd'hui, l'urgente nécessité de mesures censées pouvoir mieux répondre aux objectifs assignés à la gestion du stock de sécurité.

De plus, la prochaine campagne 1989/90 semble devoir être réalisée sous trois contraintes, a priori difficilement conciliables, à savoir :

a) collecter des semences dont les exigences qualitatives impliquent la mise en oeuvre d'une technologie adéquate mais génératrice de frais indispensables à l'obtention de l'optimum de qualité requise

b) réduire les coûts, en vue de gérer un stock de sécurité de 25.000 tonnes, avec un équilibre financier à obtenir sans subvention

c) fixer les prix de cession à des niveaux compétitifs et proches des seuils acceptables, tout en développant des stratégies commerciales efficaces.

C'est dans le contexte de ces préoccupations d'importance majeure que la Direction de la Production et du Contrôle des Semences (D.P.C.S.) et la SONAGRAINES ont procédé à des échanges de vues qui, en partie, sont synthétisés par la présente note, sous l'angle des 2 chapitres suivants :

1) Esquisse d'évaluation du volet semencier de la Nouvelle Politique Agricole

2) Mesures tendant à améliorer la gestion technique et commerciale des semences

Il est à signaler qu une autre note est consacrée à la problématique des prix de cession et du déficit de la filière semencière.

../..

22 SEP. 1989

2. Esquisse d'évaluation du volet semencier de la Nouvelle Politique Agricole

2.1. La responsabilisation des producteurs

2.1.1. Au plan psychologique

Depuis la campagne 1984/85, les paysans, après l'échec de nombreuses tentatives d'inflexion de la nouvelle politique agricole, semblent, en grande majorité, avoir fini par admettre le caractère irréversible des options de l'Etat, en matière de cession des semences.

Il importe donc de cristalliser cet acquis essentiel, en dissipant, à temps et résolument, les équivoques entretenues, involontairement, par les espérances liées au volume de crédits attendu, chaque année, principalement de la C.N.C.A.S.

2.1.2. La constitution de réserves personnelles

Entre 1986 et 1988, toutes les zones écologiques ont donné lieu, au plan des surfaces ensemencées en arachides, à une évolution caractérisée par les hausses suivantes :

Zone Nord .	Hausse de	85%
ex Sine Saloum .		41%
ex Casamance .		30%
Tambacounda .		20%

Ces chiffres expriment l'attachement des ruraux sénégalais à la culture arachidière qui a été marquée par un effort significatif des paysans, en matière de réserves personnelles.

En effet, depuis deux campagnes, ces réserves sont estimées comprises dans une fourchette de 80.000 à 100.000 T. par an, mais il reste que, dans ce domaine, des lacunes subsistent, dans les modes de conservation et de protection.

2.2. La gestion du stock de sécurité

C'est par une série de réflexions et d'actions concertées et coordonnées qu'il a été possible :

2.2.1. de réaliser des réductions notables de coûts de gestion qui se révèlent cependant insuffisantes pour équilibrer la filière

../..

SEP. 1989

2.2.2. d'affiner la programmation spatio-quantitative et variétale des stocks de multiplication, quoique, dans domaine, des améliorations s'avèrent encore nécessaires.

2.2.3. d'obtenir une qualité semencière en conformité avec les normes de pureté variétale, d'état sanitaire et de propreté physique.

Toutefois, le label de qualité supérieure découlant, en principe, du processus de production et de collecte des semences sélectionnées, reste encore à confirmer -à travers, entre autres, une percée commerciale plus effective-, auprès des producteurs.

3. Propositions de mesures tendant à améliorer la gestion

3.1. Recherche

. poursuivre et accélérer les programmes de création de nouvelles variétés productives et à cycle court, sous-tendus par un réseau d'essais multilocaux.

. communiquer, aux sociétés intéressées, les résultats du suivi de la dynamique des populations d'insectes ravageurs de l'arachide.

. mener des essais périodiques, pour veiller à ce que les techniques et produits de protection phytosanitaire soient en constante adéquation avec les éventuelles mutations biologiques.des insectes.

. répondre aux interrogations sur l'hypothèse du retrécissement progressif des gousses de l'arachide.

. étudier les corrélations pouvant exister entre :

. d'une part, l'utilisation des semences sélectionnées avec ou sans paquet technologique adéquat,

. d'autre part, les rendements agricoles, les diverses formes de résistance, voire, éventuellement, la teneur en huile.

../..

22 SEP. 1989

3.2. Organisation de la production semencière

3.2.1. Programme de la multiplication

. sécuriser la multiplication semencière au plan variétal et spatio-quatitatif, par le choix, notamment, de zones pédoclimatiques stables et favorables.

. moduler les objectifs quantitatifs et variétaux, en tenant compte de l'importance des placements opérés, précédemment, d'une part et, susceptibles, d'autre part, d'être encore réalisés dans un avenir immédiat.

. favoriser le choix de seccos suffisamment actifs et attractifs, en matière de placement des semences, par voie d'épargne notamment et, en définitive, par tous modes de cession confondus.

. inciter à l'utilisation effective du paquet technologique requis.

3.2.2. Choix des contractuels

. informer et sensibiliser, à temps, les contractuels semenciers, à la lumière d'une évaluation annuelle de leurs prestations.

. identifier les producteurs semenciers par une pièce d'identification portant le cachet de la D.P.C.S.

. gérer, au niveau central, un fichier informatique des producteurs de semences, avec un suivi pluriannuel des caractéristiques de leur exploitation (surfaces, matériel, rendements obtenus).

. commenter les clauses du contrat de multiplication, avant signature.

3.2.3. Les groupements semenciers

Il apparaît de plus en plus urgent de promouvoir la création de groupements semenciers qui, à travers les fonctions de production, de collecte et de placement, doivent devenir, à terme, de véritables structures technico-commerciales et de puissants vecteurs de diffusion de la politique semencière et des innovations technologiques.

Ainsi, il convient, notamment :

../..

SEP. 1989

. d'explorer toutes les voies permettant d'accélérer la création, dès la campagne 1990/91, de groupements semenciers, par une politique volontariste et des stratégies efficacement conçues et programmées, compte tenu des objectifs de privatisation de la multiplication des semences.

. de définir les relations utiles entre, d'une part, la création de groupements semenciers et, d'autre part, l'émergence d'opérateurs privés, à insérer dans le système de production, de collecte et de revente des semences.

Dans cette optique, il conviendra de tirer profit de la grande expérience de certains commerçants installés dans le bassin arachidier, susceptibles de devenir des opérateurs semenciers dynamiques.

3.2.4. Encadrement de la production

3.2.4.1. Poursuivre les efforts entrepris par la D.P.C.S., pour s'assurer, du respect, par les contractuels, de l'intégralité des normes de production semencière.

A cet effet, il importe que la D.P.C.S. dispose des moyens adéquats (ressources humaines, véhicules, matériel technique) pour visiter effectivement tous les contractuels à chacun des stades cruciaux de la production semencière.

3.2.4.2. Poursuivre les efforts déjà menés par la D.P.C.S., d'une part, au plan du contrôle de l'action des encadreurs techniques et, d'autre part, dans le suivi des procédures et documents mis en place.

3.2.4.3. Renforcer les procédures de contrôle disciplinaire des encadreurs techniques qui, par ailleurs, doivent effectuer des visites plus fréquentes et avoir des comportements toujours conformes aux nécessités de la rigueur professionnelle et morale.

4. Les contrôles de qualité

4.1. A la récolte

4.1.1. Amener les contractuels à récolter à bonne date et à bien traiter les meules avec un produit adéquat.

4.1.2. Convaincre les contractuels de la nécessité d'une élimination systématique des mottes de terre, au champ, lors des battages.

4.1.3. Parvenir à faire enlever, rapidement, les récoltes des champs.

../..

22 SEP. 1989

4.2. A la collecte

4.2.1. Poursuivre les efforts de régulation et d'ajustement des mises en place de fonds, en évitant les risques liés au surfinancement des seccos, tout en se préoccupant de la disponibilité permanente de fonds nécessaires à des achats strictement contrôlés.

4.2.2. Fixer des critères, notamment de densité, qui soient, d'une part, en adéquation avec les normes techniques et, d'autre part, avec les sondages effectués par les A.T.A.

4.2.3. Sauvegarder l'équité, en matière de fixation des quotas individuels, en tenant compte de l'importance des intrants mis en oeuvre et, par ailleurs, des efforts consentis durant l'hivernage.

4.2.4. Amener tous les contractuels à se présenter avec une pièce d'identification, munie d'une photo, avec le cachet de la D.P.C.S.

4.2.5. Assurer la régularité des contrôles par l'A.T.A., des stocks collectés, nonobstant les missions hiérarchiques ponctuelles des instances supérieures de la D.P.C.S. dont les observations devront être portées clairement dans le cahier de poste.

4.2.6. Autoriser le gérant à exprimer, auprès de l'A.T.A., un point de vue contradictoire sur la qualité des semences, notamment, l'état sanitaire et la densité.

Si l'A.T.A. ne tient pas compte de son point de vue motivé, le gérant peut, après achat, isoler les apports contestés, en vue de les signaler aux échelons supérieurs de la SONAGRAINES et de la D.P.C.S.

4.2.7. Utiliser systématiquement, au niveau de chaque secco et, en permanence, un instrument approprié de sonde et de prélévement, en vue d'une plus grande fiabilité des appréciations et analyses sur la qualité des semences.

4.2.8. Diffuser, à temps, les résultats d'analyses aux fins de correction éventuellement nécessaire.

4.2.9. Tenir, au niveau de chaque département, avant le démarrage de la collecte, une séance de travail entre tous les acteurs (Superviseurs SONAGRAINES, Agents de Qualité SONAGRAINES, Gérants de Secco, Contrôleurs départementaux, Locaux D.P.C.S., Leaders des contractuels).

../.

CFD 1990

Cette séance de travail devrait permettre :

a) de confirmer l'esprit de collaboration active mais sans complaisance entre les deux principales structures de la filière arachidière.

b) de repréciser les normes et les procédures de travail et, surtout, de contrôle réciproque.

c) de coordonner les démarches d'animation des contractuels (accélération des apports, précautions techniques, épargnes semences, diffusion commerciale).

4.3. A la cession

4.3.1. Nécessité de la présence des A.T.A. pour assister les producteurs dans l'appréciation de la qualité des semences offertes à la vente.

4.3.2. Recriblage des graines, à la demande des paysans, avec ou sans le conseil technique de l'A.T.A.

4.3.3. Contrôle des séries de poids (label SONAGRAINES et poinçonnage spécial) que les Gérants sont tenus d'utiliser, à l'exclusion de toutes autres.

4.3.4. Contrôle, par les A.T.A., de la sincérité des pesées, après une initiation à mener, à cet effet.

5. Stockage et conservation

5.1. Procéder, à temps, à la remise en état des seccos

5.2. Faire certifier, par la D.P.C.S., le traitement préalable des seccos (désherbage, désinfection).

5.3. Veiller, en permanence, sur le bon état des cribles et tarares, pour assurer le fonctionnement normal du matériel de collecte et éviter les arrêts préjudiciables au respect des délais.

5.4. Systématiser le contrôle de la teneur en matières actives des produits phytosanitaires.

5.5. Veiller, au respect, par le personnel de traitement des stocks, des doses d'application.

../..

22 SEP. 1989

5.6. Permettre à l'ATA de contrôler les opérations de poudrage et de fumigation qui sont effectuées au secco, avec un droit de regard et de contestation.

5.7. Dans certains cas, confier aux ATA la responsabilité directe des opérations de fumigation, pour suppléer un agent de qualité empêché ou retardataire et, dans d'autres cas, pour accélérer les traitements.

5.8. Exiger, de chaque ATA, l'établissement, chaque semaine, d'un bulletin phytosanitaire du secco.

5.9. Favoriser les tournées communes de contrôle des seccos par les instances départementales, régionales et nationales des semences.

5.10. Assurer une meilleure fluidité des données devant permettre des interventions rapides, nécessitées par des cas critiques.

6. Les placements de semences sélectionnées

6.1. Les prix

Dans la note consacrée à la problématique de l'équilibre financier de la filière des semences, au chapitre sur les prix de cession 1989/90, il est proposé ce qui suit .

	Prix de cession avec fongicides		Prix de cession sans fongicides	
	avec épargne	sans épargne	avec épargne	sans épargne
Niveau 1	108 F/kg	110 F/kg	105 F/kg	107 F/kg
Niveau 2	98 F/kg	100 F/kg	95 F/kg	97 F/kg

../..

2 Sep. 1989

Il est à préciser que ces prix de cession sont inférieurs aux prix de revient qui, sur la base d'une estimation budgétaire des coûts de la gestion des semences 1989/90, se profilent comme suit :

Niveau 1	125 F/kg
Niveau 2	110 F/kg

6.2 Modalités de cession

6.2.1. Epargne semences

a) Multiplication

Les contractuels, dont on est en droit d'attendre une adhésion et un engagement à la politique semencière, doivent nécessairement épargner, avant la 5ème semaine de collecte, 70% de la valeur de leur quota de multiplication et acheter, à temps, le reste.

b) Vulgarisation

En ce qui concerne ce volet représentant 30% du programme total, il s'avère indispensable de rechercher toutes les formes d'incitation et d'information tendant à renforcer le recours, par les acheteurs, à la formule d'épargne, qui facilite, notamment, l'organisation des mises à disposition.

6.2.2. Les ventes au comptant

Axe principal des stratégies de placement des semences, la vente au comptant devrait, de plus en plus, faire l'objet d'approches marketing, qui tiennent compte des principales exigences commerciales et techniques :

. un produit de bonne qualité, offert à un prix compétitif et compatible avec les nécessités d'équilibre financier.

. choix judicieux des points de vente et du mode de conditionnement le plus adapté aux réalités sociales de chaque zone.

. la sincérité des pesées effectuées par les gérants de seccos.

. l'indispensable propreté physique et sanitaire des semences.

. le dynamisme des gérants de seccos, A.T.A. de la D.P.C.S. et contractuels pilotes.

../..

22 SEP. 1990

C'est le lieu d'évoquer l'idée déjà retenue de prévoir des zones tampons où il sera offert aux producteurs le choix entre 2 variétés voisines, à mettre au niveau d'un même point de vente.

6.2.3. Le crédit

Depuis 3 campagnes, les perspectives de crédits semences sont, chaque année, relativement lentes à se préciser... ; un tel fait a une influence négative sur les décisions d'achat au comptant, par les producteurs qui, dans un tel climat, font des supputations et pressions, en vue de bénéficier de facilités souvent peu conformes aux principes de la N.P.A.

C'est pourquoi, il importe que, dès le mois de décembre, la C.N.C.A.S. annonce clairement et largement le volume indicatif, par département, du crédit à octroyer au titre des semences d'arachides.

Evidemment, il sera tenu compte d'une estimation prévisionnelle des taux de remboursements attendus en tout état de cause, même si le volume prévisionnel de crédits subissait, par la suite, des réajustements, c'est hautement préférable à la confusion ayant prévalu jusqu'ici.

6.3. Le conditionnement des semences

Pour des raisons de compression de coûts, le stockage systématique en sacs continuera de prévaloir, uniquement pour les semences de niveau 1.

Cependant, pour répondre à une demande dont l'importance se confirme au fil des années, il convient d'exploiter, au mieux, le créneau de vente de semences décortiquées, en sauvegardant l'impératif de couverture des frais exposés.

Dans cette optique, il y aura lieu de fixer, dès le début de la campagne, les quantités de semences à décortiquer, pour chaque variété, afin que les opérations y afférentes soient conséquemment programmées et exécutées dans les délais requis.

En outre, à la lumière de concertations menées sur le terrain, il est utile et possible de mettre au point un système de partenariat contractuel, pour un décorticage des semences, aux conditions de stricts contrôle et certification à confier à des opérateurs expérimentés dans la pratique des transactions commerciales et artisanales de l'arachide.

../..

2 SEP. 1989

6.4. Le marketing

Il est admis que la vente des semences doit être principalement fondée sur les atouts de prix et de qualité.

Néanmoins, il est nécessaire de développer une politique commerciale dynamique et efficace, par un marketing approprié, avec des actions de publicité et de promotion qui, pour être véritablement rentables, doivent être soutenues par le comportement, sur le terrain, des gérants de seccos SONAGRAINES et des ATA de la D.P.C.S.

En effet, c'est aux principaux acteurs techniques et commerciaux de la filière qu'il s'impose de coordonner leurs actions complémentaires, pour convaincre du bien-fondé de tous les éléments de la politique de gestion des semences certifiées.

Dans cette optique, la SONAGRAINES réexaminera, au besoin, le mode de rétribution des gérants de seccos, en vue de restructurer la part variable de la prime de collecte, actuellement fixée à 500 francs/tonne, par l'introduction parallèle d'une prime de vente.

7. Les réserves personnelles

Sur un capital semencier d'environ 100.000 tonnes, l'objectif annuel de constitution de réserves personnelles est de l'ordre de 75.000 tonnes (75% des besoins nationaux en semences) : d'une valeur avoisinant 6 Milliards de francs.

Ainsi, au double plan de son importance qualitative et de ses enjeux socio-économiques, ce volet doit être l'objet de préoccupations des décideurs et acteurs de la filière semencière, bien qu'avec la N.P.A., il s'agisse du principal domaine de responsabilisation des producteurs d'arachides.

Aussi, importe-t-il de veiller sur ce qui suit :

7.1. Renforcer les actions d'incitation au stockage collectif des réserves personnelles, tout en activant le processus de construction de magasins communautaires, au moyen de ressources internes et externes.

7.2. Inciter les fournisseurs de produits phytosanitaires à assurer une bonne couverture nationale en insecticides et en fongicides qui soit à même d'améliorer les conditions de conservation des réserves personnelles.

../..

22 SEP. 1989

7.3. Mener, à temps (février et avril), les enquêtes sur les réserves personnelles, en se préoccupant de l'aspect qualitatif et en se dotant des moyens d'affiner les résultats par des coefficients de correction, pour tenir compte, d'une part, des marges d'erreurs et, d'autre part, des déstockages avant semis.

7.4. Assurer, au besoin, par une gestion informatique, un suivi pluriannuel de toutes les données quantitatives et qualitatives afférentes aux réserves personnelles, en vue de dégager toutes les corrélations possibles et tous les enseignements utiles.

C O N C L U S I O N

Depuis l'instauration de la nouvelle politique agricole, avec. notamment, la suppression du principe de distribution quasi gratuite d'un capital semencier de 120.000 tonnes, la gestion des semences implique, chaque année, un réaménagement constant des stratégies technico-commerciales.

Les réajustements préconisés pourraient permettre d'aborder un virage crucial, grâce à la concertation, la transparence et, surtout, la pugnacité des services techniques et des structures de commercialisation.

2 JUI. 1989

PROTOCOLE TECHNIQUE DE COLLECTE ET DE VENTE DE SEMENCES D'ARACHIDE N2 PAR DES OPERATEURS PRIVES

I - PREAMBULE

Le présent protocole vise, par le recours à un opérateur privé, à organiser le transfert à terme des opérations de collecte et de vente des semences sélectionnées N2, en vue de permettre :

- une réduction des coûts de gestion et donc du prix de vente des semences
- une vente intégrale des semences ainsi collectées.

Ce transfert se déroulera dans les conditions suivantes :

- le fonctionnement et la gestion d'un point d'achat de semences N2 seront confiés à l'opérateur privé choisi par la SONAGRAINES et la DPCS ;
- les semences seront achetées, au prix fixé par l'Etat, à des producteurs semenciers qui seront désignés et dont la production aura été homologuée par la DPCS, après avoir subi les contrôles au champ.

II - CRITERES POUR LE CHOIX DE L'OPERATEUR

L'opérateur est une personne physique ou morale qui doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être solvable selon les critères définis dans le contrat
- exercer des activités commerciales en milieu rural
- posséder les aptitudes suffisantes pour assurer la gestion des fonds et la tenue des documents nécessaires à la collecte et à la vente des semences ;
- être en mesure d'utiliser le matériel de pesée, les appareils et produits de traitement des stocks ;
- accepter les contrôles et ou le suivi de la DPCS et de la SONAGRAINES pendant la durée des opérations de collecte, de conservation et de vente des semences.

.../...

III - CONDITIONS DE DEROULEMENT DE LA COLLECTE

La collecte fonctionne suivant les mêmes régles techniques que pour les seccos ou interviennent la SONAGRAINES et la DPCS.

3-1 - Obligations de l'opérateur privé

- assurer le nettoyage et la désinfection du secco avant la collecte ;
- assurer une présence permanente au niveau du secco pendant la durée de la collecte ;
- n'acheter que les semences acceptées par la DPCS et en totalité ;
- procéder à la pesée des semences livrées par le contractuel ;
- établir les documents prévus pour l'achat des semences et effectuer de paiement au comptant du poids de semences livrées ;
- loger en magasin les semences, au fur et à mesure des apports, et effectuer quotidiennement le poudrage insecticide avec le produit et à la dose d'emploi préconisés ;
- prendre à sa charge la fourniture des produits de traitement ou les acheter à la SONAGRAINES ;
- assurer, si nécessaire, la fourniture de la sacherie pour la collecte ;
- accepter le prélèvement d'échantillons par la DPCS ;
- mettre à la disposition du contrôleur local de la DPCS des sacs (modèle huilerie) pour la constitution des échantillons hebdomadaires.

3-2 - Rôle de la SONAGRAINES

La SONAGRAINES met à la disposition de l'opérateur, qui les gérera "en bon père de famille", le magasin ou secco du point de collecte, les appareils de nettoyage des semences (cribles) et les appareils de pesée des semences bascule et poids), ainsi que les documents nécessaires pour l'achat des semences.

La SONAGRAINES procède à la formation de l'opérateur ou de son personnel pour les opérations de collecte (constitution et gestion des stocks).

La SONAGRAINES assure le contrôle et ou le suivi des opérations au plan pondéral et commercial, en particulier pour les points suivants :

- fonctionnement des appareils de nettoyage
- fonctionnement du matériel de pesée

.../...

- utilisation correcte des locaux de stockage
- tenue des documents de collecte
- existence physique des stocks conforme à la collecte et à l'utilisatio des fonds
- conditions de stockage

3-3 - Obligations de la DPCS

La DPCS assure le contrôle des productions livrées par les contractu et la certification des semences.

Avant la collecte, la DPCS mettra à la disposition de l'opérateur la liste des contractuels qui doivent livrer leur récolte au secco ; la DPCS indiquera les quantités de semences acceptables individuellement.

Un contrôleur local doit être présent sur le secco pendant toute la collecte, il assure la reconnaissance des contractuels et les autorise à la vente après vérification de la qualité des semences. Il procède ensuite à l'échantillonnage pour l'analyse du stock par le laboratoire, en vue de l'établissement des documents de certification.

Il assure les opérations suivantes :

- vérification de l'homologation (poids à livrer) accordée au contractu
- contrôle de la Pureté Variétale (P.V), de la Densité (poids spécifique) et de l'Etat sanitaire du lot de semences pour acceptation à l'achat ;
- enregistrement de la quantité livrée par le contractuel
- prélèvement d'un échantillon journalier du stock collecté par l'opérateur, à raison de 1 kg par tonne collectée, ou au minimum de 1 kg par jour de collecte, conservé à raison de 1 sac par semaine.

NB : Cet échantillon hebdomadaire est réduit à 3 kg, chaque semaine pour envoi au laboratoire régional.

Le reliquat de chaque échantillon hebdomadaire est conservé dans le sac jusqu'à la fin de la collecte pour permettre la constitution d'un échantillon moyen de fin de collecte ; celui-ci sera également réduit à 3 kg pour envoi au laboratoire régional.

- vérification des conditions de stockage et de poudrage du stock mis en magasin.

Le contrôleur local est placé sous l'autorité du contrôleur départemental qui est chargé de la coordination avec le contrôleur régional de la DPCS et le représentant de la SONAGRAINES.

Le contrôleur local doit respecter les horaires de travail indiqués par l'opérateur ou, en cas d'impossibilité, informer son CD pour qu'il avise des dispositions à prendre.

IV - OPERATIONS DE SUIVI DE LA CONSERVATION

4.1 - Obligations de l'opérateur privé

L'opérateur gère le stock collecté pendant toute la période de conservation et doit :

- assurer le gardiennage du stock mis en magasin
- veiller à la bonne protection du stock par des poudrages périodiques en surface
- permettre l'accès au stock, en vue des visites de contrôle et ou de suivi de la DPCS et de la SONAGRAINES
- réaliser les opérations de désinfection en cas d'infestation en cours de stockage
- assurer la fumigation du stock si elle est jugée nécessaire par la DPCS.

4.2 - Rôle de la SONAGRAINES

La SONAGRAINES assure le suivi et ou le contrôle de l'existence physique des stocks pendant la période de conservation des stocks et effectue les opérations suivantes :

- visite du secco deux fois au minimum, pendant la conservation en présence de l'opérateur ou de son représentant
- vérification de l'état de conservation du stock.

4.3 - Obligations de la DPCS

La DPCS contrôle les conditions sanitaires de conservation et effectue les opérations suivantes :

.../...

- visite du secco, deux fois au minimum, pendant la période de conservation en présence de l'opérateur ou de de son représentant

- vérification de l'état sanitaire du stock pour préconisation éventuelle de traitements insecticides

- prélèvement d'un échantillon du secco pour analyse par le laboratoire régional avant le démarrage de l'opération de vente des semences.

V - DEROULEMENT DE LA VENTE DES SEMENCES

La vente des semences n'est possible qu'après le prélèvement d'un échantillon et l'analyse par le laboratoire régional pour avis de la DPCS.

La responsabilité de la vente de la totalité du stock de semences incombe exclusivement à l'opérateur.

Le point de vente des semences est normalement le secco où ont été collectées les semences.

Dans le cas où l'opérateur prévoit la vente des semences, en d'autres points, il doit obtenir l'accord de la SONAGRAINES et de la DPCS.

5.1 - Conditions à respecter par l'opérateur privé

- mettre à la vente le stock contrôlé et ou suivi par la DPCS et la SONAGRAINES

- vendre les semences après nettoyage éventuel et pesée et établissement des documents prévus à cet effet ;

- prendre à sa charge, le nettoyage, si nécessaire, la manutention et le transport des stocks, en présence de la DPCS, dans le cas de vente en d'autres points ;

- mettre en sacs de 50 kg environ pour la vente sur les marchés locaux après plombage et étiquetage de certification par la DPCS.

5.2 - Rôle de la SONAGRAINES

La SONAGRAINES suit l'écoulement des stocks et les opérations financières pour la vente des semences, en particulier :

- vérification des documents établis au moment de la vente des semences

- vérification de l'évolution des stocks mis dans le secco.

.../...

5.3 - Obligations de la DPCS

La DPCS délivre la certification du stock collecté en fonction des analyses en cours de collecte et de l'analyse sur l'échantillon prélevé en fin de période de conservation.

Elle contrôle la qualité des semences pendant toute la période de vente dans les conditions suivantes :

- veiller à ce que les semences vendues proviennent effectivement du lot collecté et contrôlé
- prélever des échantillons au cours de la vente pour analyse par le laboratoire régional
- contrôler la manutention et le transport des stocks dans le cas de vente en d'autres points
- contrôler et plomber les sacs en cas de vente sur les marchés locaux et apposer sur les sacs une étiquette de certification indiquant l'origine et la qualité des semences.

VI - CLOTURE DES OPERATIONS

A la fin de l'opération de vente, l'opérateur, la SONAGRAINES et la DPCS établiront le bilan de la campagne dans les conditions suivantes :

6.1 - Opérations incombant à l'opérateur

- restituer à la SONAGRAINES le magasin et les matériels mis à sa disposition
- remettre en état les équipements détériorés
- fournir toutes les informations utiles à la SONAGRAINES en vue de faire le bilan de la collecte et de la vente des semences

6.2 - Opérations incombant à la SONAGRAINES

- vérifier l'état des lieux et des matériels restitués par l'opérateur
- faire le bilan du déroulement de la collecte et de la vente et identifier les difficultés rencontrées

6.3 - Opérations incombant à la DPCS

- faire le point de l'exécution du programme de collecte et de vente par rapport aux prévisions

.../...

- établir un document attestant de la qualité semencière (D., PV) valeur culturale, faculté germinative et état sanitaire) des semences collectées et vendues par l'opérateur, sous la forme d'une fiche d'analyse de secco

- définir les modalités de choix des contractuels semenciers pour la campagne suivante

- mettre au point avec l'opérateur les objectifs de production nécessaires pour la réalisation du programme de collecte et de vente que celui-ci prévoit d'entreprendre pour la campagne suivante.

VII - ARBITRAGE

En cas de litige dans l'exécution du présent protocole, l'arbitrage sera du ressort du Ministre chargé du Développement Rural ou en cas de besoin le différent sera porté devant la juridiction compétente au niveau de la région.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
INISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
IRECTION DE LA PRODUCTION ET DU
CONTROLE DES SEMENCES

A.T/IRHO

GD/rnd

UTILISATION DES SEMENCES CERTIFIEES POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES PERSONNELLES PAR LES CULTIVATEURS

-*-*-*-*-*-

Pour constituer un stock de semences personnelles, le cultivateur doit prélever des arachides sur sa propre récolte. Il faut que cette production, dont une partie est destinée à être utilisée comme semence, soit d'une qualité satisfaisante pour répondre aux critères de pureté variétale, de densité (poids spécifique) et d'état sanitaire satisfaisants.

L'utilisateur de semences personnelles devra donc prélever ses réserves dans un champ qui aura été choisi pour l'homogénéité de sa végétation et qui devra être récolté à bonne maturité. Il faudra que le cultivateur effectue une prospection dans les différentes parcelles ou parties de la parcelle qu'il aura cultivées, pour voir où se trouvent les pieds les mieux développés dans la variété qu'il aura l'intention d'utiliser pour constituer son stock de semences. La réponse à cette demande dépendra donc des semences utilisées, de la qualité du sol et des conditions de culture (semis, entretiens culturaux, etc).

Pour réunir toutes ces conditions, le cultivateur n'a-t-il donc pas intérêt à constituer son propre champ semencier en semant des semences certifiées ?

Ces semences pourront être semées à bonne date dans une parcelle choisie par le paysan pour obtenir les meilleures conditions possible de production. Un effort particulier de travail sera apporté à cette parcelle qui constituera une partie réduite des superficies réalisées pa le cultivateur.

.../...

I. DERTERMINATION DU PROGRAMME SEMENCIER ET DE LA PARCELLE DE PRODUCTION

1°) Programme semencier du cultivateur

En fonction des moyens financiers et techniques du cultivateur celui-ci pourra décider s'il désire produire la totalité ou une partie des semences dont il a besoin pour son exploitation arachidière.

Il devra donc connaître la superficie qu'il veut mettre en culture l'année suivante en utilisant de meilleures semences. S'il souhaite utiliser plusieurs variétés, il devra faire une répartition des surfaces pour chaque variété.

Ainsi le paysan pourra déterminer ses objectifs de production semencière. Selon la variété, le poids de semences par hectare est variable ; il devra donc multiplier les surfaces à ensemencer l'année suivante par la valeur culturale de la variété.

Exemple :

1/ Besoins en semences pour 3 ha de 73-33 :

Superficie à mettre en culture	=	3 ha
Valeur culturale de la 73-33	=	130 kg/ha
		390 kg/ha

2/ Besoins en semences pour 1,5 ha de 55-437

Superficie à mettre en culture	=	1,5 ha
Valeur culturale de la 55-437	=	100 kg/ha
		150 kg/ha

2°) Calcul de la surface de production semencière

La surface de production sera calculée en tenant compte de la productivité de la variété et de la zone de culture ou de la fertilité des terres dans cette zone.

.../...

Exemple

1/ Surface de production pour les besoins de 73-33

a/ dans la zone centre avec un rendement de 1100 kg/ha

$$\frac{\text{Objectif de production}}{\text{Rendement/ha de la zone}} = \frac{390 \text{ kg}}{1100 \text{ kg/ha}} = 3540 \text{ m}^2$$

b/ dans la zone sud avec un rendement de 1800 kg/ha

$$\frac{\text{Objectifs de production}}{\text{Rendement de la zone}} = \frac{390 \text{ kg}}{1800 \text{ kg/ha}} = 2160 \text{ m}^2$$

2/ Surfaces de production pour la variété 55-437

Le même mode de calcul pourra être appliqué pour des rendements variant de 600 à 1000 kg/ha

a/ dans la zone nord avec un rendement de 600 kg/ha

$$\frac{\text{O.P.}}{\text{Rdt/ha}} = \frac{150 \text{ kg}}{600 \text{ kg/ha}} = 2500 \text{ m}^2$$

II. DETERMINATION DU POIDS DE SEMENCES CERTIFIEES A METTRE EN CULTURE QUE DOIT ACHETER LE PAYSAN

A partir des superficies de production qui ont été calculées ci-dessus, le producteur de semences personnelles pourra calculer le poids de semences certifiées qu'il doit acheter pour réaliser sa propre production semencière pour ses réserves personnelles.

Les besoins semenciers seront calculés en fonction de la valeur culturale de la variété par rapport à la surface à mettre en culture.

Exemple

1/ Programme semencier zone centre avec 73-33

$$\frac{\text{V.C de 73-33} \times \text{surface à cultiver}}{10.000 \text{ m}^2} = \frac{130 \times 3540}{10.000} = 46 \text{ k}$$

.../...

2/ Programme semencier zone sud avec 73-33

$$\frac{VC \times S}{10.000} = \frac{130 \times 2100}{10.000} = 27 \text{ kg}$$

3/ Programme semencier zone nord avec 55-437

$$\frac{VC \times S}{10.000} = \frac{100 \times 2500}{10.000} = 25 \text{ kg}$$

III. PRIX DE REVIENT DES SEMENCES DE RESERVE PERSONNELLE

Le prix de revient à la récolte des semences personnelles pourra être calculé grossièrement en tenant compte du prix d'achat des semences certifiées ajouté au prix de vente qui aurait pu être obtenu avec les arachides conservées comme semences.

Note : A ce prix doivent s'ajouter les frais culturaux, l'engrais s'il est utilisé, le coût de conservation des réserves personnelles jusqu'à la campagne prochaine.

Exemple :

Calcul du prix de revient à la récolte (sans engrais)

1/ 73-33 zône centre

Prix des semences certifiées (N1) 46 kg x 120 F	=	5520 Frs
Prix des semences récoltées 390 kg x 70 F	=	27300 Frs
Total		32820 Frs

Prix du kg de semences personnelles : 32820 F : 390 kg = 84 F/kg

.../...

2/ 73-33 Zone Sud

Prix des semences certifiées (N1)	27 kg x 120 F	=	3 240 Fr
Prix des semences récoltées	390 kg x 70 F	=	27 300 Fr
	Total	=	30 540 Fr

Prix du kg de semences personnelles : 30.540 F : 390 kg = 78,3 Frs/kg

3/ 55-437 Zone Nord

Prix des semences certifiées (N1)	25 kg x 120 F	=	3 000 F
Prix des semences récoltées	150 kg x 70 F	=	10 500 F
	Total		13.500 F

Prix du kg de semences personnelles : 13.500 F : 150 kg = 90 F/kg

IV. CONCLUSION

On voit que le prix de revient des semences personnelles est plus élevé pour les zones où le rendement à l'hectare est plus faible, même si la valeur culturale de la variété est inférieure.

Cependant le prix de revient de la semence personnelle reste visiblement inférieur au prix de vente des semences N2.

Pour réduire le prix de revient des semences personnelles, le cultivateur pourrait éventuellement utiliser des semences N2 au lieu de semences N1, mais il court alors le risque d'avoir une pureté variétale inférieure.

Ce système de production pourrait donc être proposé aux cultivateurs pour constituer la totalité ou une partie de leurs réserves personnelles.

Selon les variétés et les zones de culture, le coefficient multiplicateur varie de :

- pour la 55-437 : $\frac{600 \text{ à } 1000 \text{ kg}}{100 \text{ kg/ha}}$ = 6 à 10 (MPU = 8)

.../...

- pour la 73-33 : $\frac{1100 \text{ à } 1800 \text{ kg}}{130 \text{ kg/ha}} = 8,5 \text{ à } 13,8$ (Moy = 11)

- pour la 69-101 : $\frac{1500 \text{ à } 2000 \text{ kg}}{110 \text{ kg/ha}} = 13,6 \text{ à } 18$ (Moy = 16)

Pour la constitution de 100.000 tonnes de réserve personnelle, et en fonction de la répartition par variété, il est possible de donner la valeur du stock de semences certifiées à acheter chaque année pour la production de ces 100 000 tonnes. Dans l'hypothèse suivante :

55-437	pour	40.000 T	:	8	-------->	5 000 T
73-33	pour	48.000 T	:	11	-------->	4 560 T
69-101	pour	12.000 T	:	16	-------->	750 T
		100.000 T				10.110 T

Cette évaluation est tout à fait grossière mais elle permet d'envisager le placement chaque année d'une part du programme de multiplication de 25.000 tonnes. Les 15.000 tonnes restant pourraient être vendues pour une utilisation directe par les paysans qui n'auraient pas produit de semences personnelles

G. DELBOSC